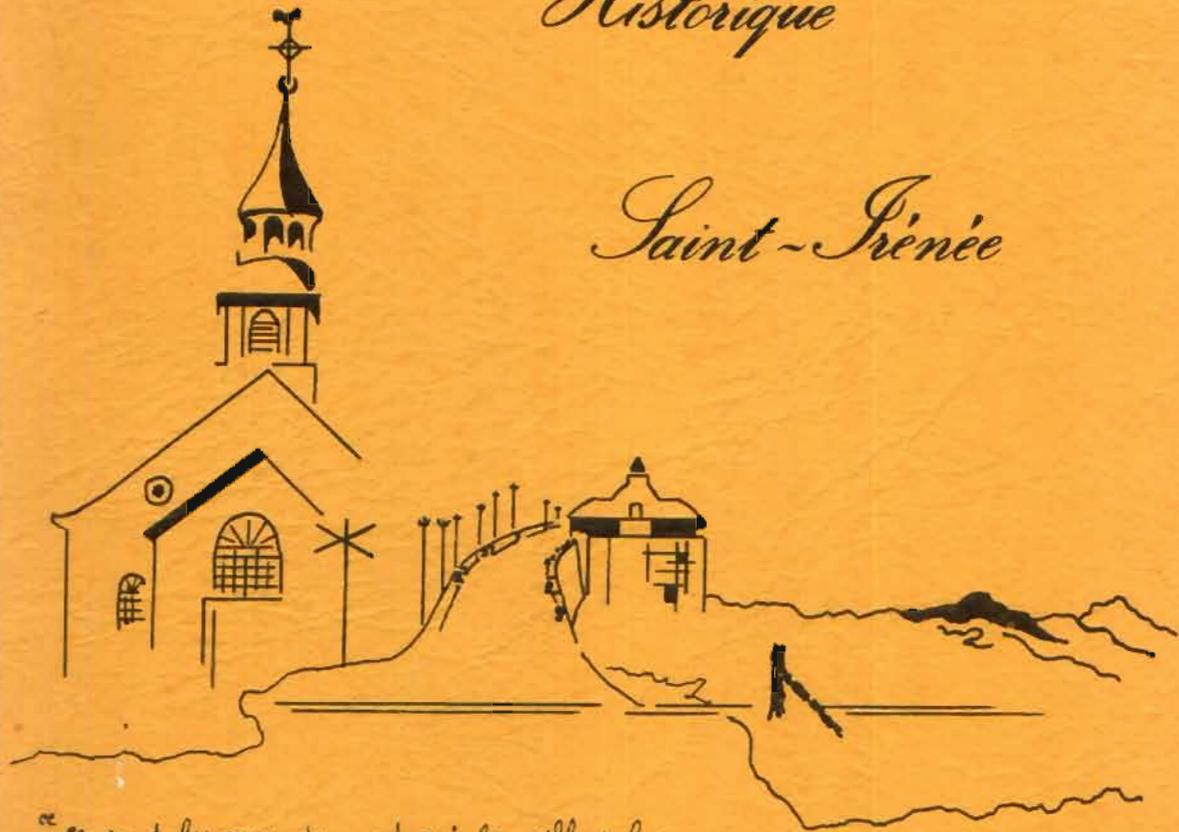


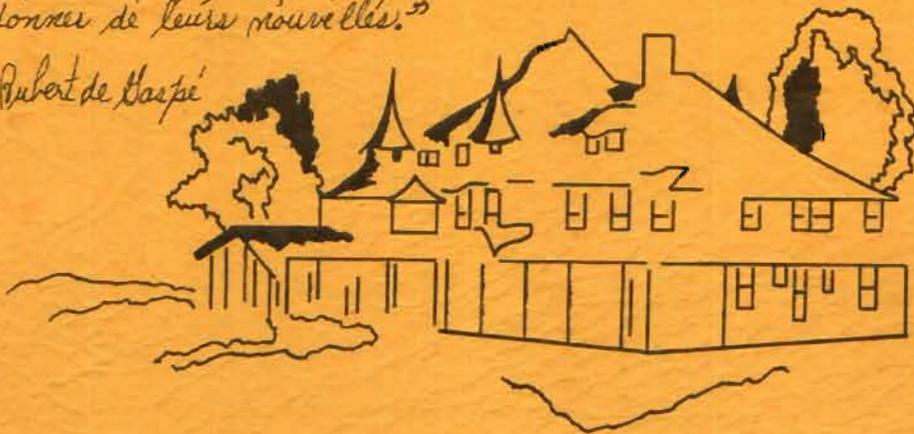
Recueil  
Historique

Saint-Jérôme



" ce sont les gens du nord, qui la veille de la  
Saint-Jean-Baptiste écrivent à leurs parents  
et amis de la Côte du sud.  
Ils ne se servent ni d'encre, ni de plume  
pour donner de leurs nouvelles."

Philippe Aubert de Laspi



André Gauthier  
16 Sept. 82

223

*Recueil historique*  
*St-Irénée*



*Recherchistes*

GAÉTAN TREMBLAY  
JACQUES SAVARD  
ANDRÉ GAUTHIER  
LOUIS HARVEY

1976

## Démographie

<u>Municipalités</u>	AN.	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941		1976
<u>St. Agnes de Murray-Doy</u>		1,615	1,778	1,790	1,588	1,412	1,372	1,513	930		
<u>St. Bernard de l'île-aux-Coudres</u>									456		
<u>St. Etienne de la Malbaie</u>		2,950	3,014	3,239	2,675	3,054	2,382	2,891	1,010		
<u>St. Fidèle de Mount-Murray</u>		813	966	1,068	1,150	1,018	1,067	1,031	1,074		
<u>St. Fra-Xavier de la Pél. Rivière</u>		597	765	886	655	1,083	982	1,179	1,228		
<u>St. Hilbrion</u>		862	1,020	1,099	1,035	991	854	917	986		
<u>St. Irénée</u>		997	1,082	1,152	1,059	1,290	1,052	996	1,140		792
<u>St. Louis de l'île-aux-Coudres</u>		718	790	907	1,055	980	1,114	1,298	952		
<u>St. Pierre et St. Paul de Baie-St. Paul</u>		3,623	3,794	3,760	2,519	2,306	2,220	1,264	1,347		
<u>St. Siméon</u>		456	741	968	1,039	723	667	643	728		
<u>St. Urbain</u>		855	1,057	1,141	1,221	1,286	1,062	1,211	1,476		
<u>Villages</u>											
<u>Baie-Saint Paul</u>					1,409	1,857	2,291	2,916	500		
<u>Cap. A. l'aigle</u>							444	638	492		
<u>La Malbaie</u>					826	1,449	1,923	2,466	2,324		
<u>Pointe-du-Pic</u>			376	420	537	617	705	961	1,023		
<u>St. Joseph de la Rive</u>									316		
<u>St. Simeon</u>						812	838	575	859		
<u>Territoire inorganisé</u>									62		
<u>Totaux.</u>		13,486	15,383	16,430	16,768	18,828	18,973	20,439	20,003		

## PREFACE

Le But de ce Recueil Historique n'est pas d'en faire une oeuvre littéraire. Il est simplement le résultat d'une équipe de jeunes qui ont voulu relater les faits de l'histoire qui ont marqué notre paroisse, notre municipalité.

Il vise à informer de la façon la plus objective possible à l'aide d'une recherche parcourue dans différents volumes, différents documents et ce dans un ordre chronologique respecté

Nous avons tenté d'y insérer le plus d'informations possibles avec les dates exactes, où ces événements se situent dans le temps. Son contenu est vérifiable parce qu'il provient de sources sûres, de documents officiels, de telle sorte qu'on ne peut douter de ces événements.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est un document à conserver et espérons qu'il vous plaira de le lire.

Les quatre



## Chapitre I

Dans cette première partie du Recueil Historique de Saint-Irénée, nous étudierons avec vous le contexte à travers lequel Saint-Irénée a pris naissance car cette paroisse, comme celles qui l'entourent, est dépendante de l'environnement et fait partie intégrante du comté de Charlevoix.

Il importe donc d'apporter une description exacte des origines, des mouvements et répartition, du détachement ou fondation, enfin des mœurs de la population.

### I - Les Origines

Le Comté de Charlevoix n'a pas toujours existé sous ce nom. Toutefois on souligne que l'occupation des terres a été assez précoce. C'est la Petite-Rivière Saint-François qui reçoit les premiers habitants vers 1675. En 1680 quelques familles vinrent s'établir à la Baie Saint-Paul et ensuite aux Eboulements. Cependant la colonisation est retardée par la présence à partir des Eboulements du monopole de traite de la Ferme du Roi.

A cette époque le Comté de Charlevoix était divisé en Seigneuries, et elles se nomment comme suit: Seigneurie des Eboulements, du Gouffre, de Murray-Bay, de Mount-Murray, et de l'Île-aux-Coudres.

#### *Seigneurie des Eboulements*

Elle est située entre les Seigneuries du Gouffre et de la Baie de Murray. Sa largeur est de trois lieues et sa profondeur de deux lieues. Malgré un relief montagneux le sol est bon à la culture. Cette Seigneurie appartenait à M. de Sales La Terrière.

#### *Seigneurie du Gouffre*

Elle est bornée à l'ouest par la rivière du Gouffre, à l'est par la Seigneurie des Eboulements enfin au fond par des terres en friche de la couronne. Elle s'étend sur une longueur d'un demi-lieue et, sur une profondeur d'environ quatre lieues. Elle fut accordée le 30 décembre 1682 à M. Pierre Dupré.

#### *Seigneurie de Murray-Bay*

C'est l'une des trois seules concessions faites par le gouvernement anglais. Elle est située entre la Seigneurie des Eboulements et La Malbaie. Sa distance est de quatre lieues sur trois lieues de profondeur. Elle fut accordée le 27 avril 1762, à John Nairn, Ecuyer.

#### *Seigneurie de Mount-Murray*

Elle est une autre concession anglaise, et s'étend depuis le côté Nord de la "Rivière de Malbay" jusqu'à la "Rivière Noire" sur trois lieues de profondeur. Elle fut accordée le 27 avril 1762, au lieutenant Malcolm Fraser, du 78ème Régiment d'Infanterie de sa Majesté.

#### *Seigneurie de l'Île-aux-Coudres*

Elle est située dans le Saint-Laurent. Cette île a environ six milles de longueur et trois milles de largeur à certains endroits. Elle fut accordée le 29 octobre 1687, aux Ecclésiastiques du Séminaire de Québec.

Le Comté de Northumberland est fondé à la suite de l'Acte constitutionnel, le 7 mai 1792, par Sir Alured Clarke, Lieutenant-Gouverneur de la province du Bas-Canada. Le Comté garde ce nom jusqu'en 1829.

Étant donné son étendue on forme deux Comtés dans celui de Northumberland, les Comtés Montmorency et Saguenay. En 1855, l'on procède à des changements et c'est depuis cette date que l'ancien Comté Saguenay devient l'actuel Comté de Charlevoix.<sup>(1)</sup>

### II - Mouvements et Répartition

Il est difficile de retracer, avant l'année 1871, les répartitions exactes de la population. Nous savons cependant que c'est la Petite-Rivière Saint-François qui reçoit ses premiers habitants dès 1675. Dans le "Topographical Dictionary of Lower-Canada"<sup>(2)</sup> Joseph Bouchette affirme que la popu-

(1) Joseph Desjardins, *Guide parlementaire historique de Québec*, 1792-1902, Québec, 1902, p. 92 et 100.

(2) Joseph Bouchette, *Topographical Dictionary of Lower-Canada*, (Londres: Longman, Rus, Orme, Guen, et Longman (1832) Chercher par ordre alphabétique

lation du Comté de Saguenay en 1831, aujourd'hui Charlevoix, était de 8,366 habitants. Par la suite du recensement de 1871, la population atteint 15,611 habitants.

Les rangs Saint-Pierre, Saint-Nicolas, et Terrebonne font donc partie de la Seigneurie de Murray-Bay, tandis que les rangs de Saint-Antoine, Saint-Thomas, et Ruisseaux Jureux s'inscrivent dans la Seigneurie des Eboulements.

Seigneurie de Murray-Bay<sup>(3)</sup>.

Dès 1653, La Malbaie fut donnée en Seigneurie à Jean Bourdon, ingénieur français qui accompagna le père Jogues en 1656 chez les Iroquois. Son manque d'appréciation lui fit délaissier cette Seigneurie. En 1672 l'intendant Talon donne la Seigneurie à un soldat de fortune: le Sieur Gaultier de la Comporté. Ce dernier la revend pour deux mille dollars à un marchand de Québec: François Hazeur qui lui-même la revendit pour quatre mille dollars en 1724 au gouvernement Français.

Sa superficie était alors de vingt milles acres et s'étendait de Cap-aux-Oies à Saint-Siméon.

Deux fermes existaient alors et le 15 août 1759, le général Wolfe les fit brûler par huit cent soldats qui avaient l'ordre de tout détruire sur la rive Nord.

Deux officiers anglais devinrent maîtres de la Seigneurie en 1761: Le colonel John Nairn et Malcoom Fraser. John Nairn reçut la partie ouest de la Seigneurie qui comprend La Malbaie d'aujourd'hui et lui donna le nom de Murray-Bay en l'honneur du général Murray qui la lui donna. La partie est de la Rivière fut concédée à Fraser qui lui donna le nom de Mount-Murray en l'honneur du même général. Les deux nouveaux Seigneurs y établirent des High-Landers licenciés et c'est ainsi qu'en 1775, on comptait à Murray-Bay trente-deux hommes d'âge militaire, c'est-à-dire de seize à cinquante ans.

La Malbaie venait de voir le jour réellement.

En 1884, la Seigneurie Nairn passe à un ami de la famille, F. Duggan, étant donné

que le dernier de la famille Nairn était mort sans héritier. La Seigneurie Fraser passe de père en fils jusqu'à sa vente en 1888 à G. T Bonner de New-York, pour la somme de quarante-cinq mille dollars, et sa fille, madame Cabot, est encore aujourd'hui la propriétaire et la Seigneuriess.

Dès 1687, La Malbaie s'ouvre avec la première scierie qui appartenait à messieurs Delorme de la Rochelle et François Hazeur. Ce dernier est un marchand bourgeois de Québec. Les moulins à scie de La Malbaie portaient à trois le nombre de ceux alors établis dans la colonie. Le troisième paraît avoir été celui de la Baie Saint-Paul, mais ceux de La Malbaie étaient plus importants. En 1690, les envahisseurs pillent ces moulins et tout ce qui se trouve à La Malbaie.

En 1693, Hazeur obtint un fond du Roi de huit mille livres pour l'exploitation des mâts, mais en 1724, les chantiers de Baie Saint-Paul l'emportèrent et à partir de cette date, Hazeur se contenta d'être simple fermier<sup>(4)</sup>.

### III - Fondation et détachement des seigneuries

Les Registres de La Malbaie s'ouvrent en l'année 1774.

La population augmentant sans cesse petit à petit, d'autres municipalités s'en détachèrent dont une partie de Saint-Irénée, en l'année 1843.

### IV - Moeurs d'antan

Il est intéressant de noter, les moeurs bien particuliers des gens, au début de la colonisation. Ils ont incontestablement l'esprit pratique, et je cite un exemple.

L'on raconte dans *Philippe Aubert de Gaspé*, que la communication, entre les villages et les deux rives, se faisait par signaux lumineux.

(3) Extrait de "Journal of Malcoom Fraser, First Seigneur of Mount-Murray, Malbaie, 1908.

(4) Stanislas Drapeau, *Colonisation du Bas-Canada*.

## La municipalité de St-Irène.

Le Bureau de l'Assom-  
blée de la Ste-Vierge des  
Arboules et de la  
V. 111.

Proclamation du 8 mars, 1843.

Comprendra un étendue de territoire d'en-  
viron quatre milles et demi de front sur une

profondeur variant de trois à cinq milles :  
bornée en devant par le fleuve Saint-Lau-  
rent ; vers le sud, par le ruisseau Jureux,  
depuis le fleuve Saint-Laurent à la ligne de  
division entre la terre d'Antoine Girard et  
celle de Grégoire Tremblay, dans la première  
concession Saint-Antoine ; au sud-ouest, en  
partie par la dite ligne de division entre la  
terre du dit Antoine Girard et celle du dit  
Grégoire Tremblay, en partie par la ligne de  
division entre une autre terre du dit Antoine  
Girard et la terre de Louis Tremblay dans la  
deuxième concession St-Antoine, en partie  
par la continuation de la dite ligne jusqu'à  
la seigneurie des Eboulements, et en partie  
par la ligne de division entre la seigneurie  
de Murray-Bay et le canton de Settrington ;  
au nord-ouest, en partie par la ligne sud-est  
de la terre d'Isaac Imbault, la dite ligne sup-  
posée se prolonger en une direction du nord-est  
au sud-ouest, jusqu'à la dite ligne de division  
entre la dite seigneurie de Murray-Bay et le  
canton de Settrington, et en partie par la  
ligne de division entre la deuxième conces-  
sion Terrebonne et les concessions St-Jean et  
Delisle ; au nord-est, en partie par la ligne de  
division entre la dite seconde concession  
Terrebonne et la concession Joyeuse, et en  
partie par le Gros Ruisseau, jusqu'à sa dé-  
charge dans le dit fleuve Saint-Laurent ;  
ajoutant provisoirement à la dite paroisse de  
St-Irénée les lots vingt et vingt-un, dans le  
canton de Settrington, jusqu'à ce que l'éten-  
due des nouvelles terres et l'augmentation  
de la population dans le dit canton permet-  
tent d'y ériger une paroisse.

PROCLAMATION DU 18 JUIN 1845.

### Annexion :

Cette partie du canton de Settrington non  
comprise dans la dite paroisse, et qui se  
trouve à l'est de la ligne tirée entre les lots  
11 et 12 dans le premier rang du dit canton,  
et prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la  
ligne extérieure nord-est du dit canton.

PROCLAMATION DU 18 JUIN 1845.

MOINS. Cette partie du canton de Settrington  
organisée en municipalité le 1er juillet, 1855.

### Annexion :

Détachée des Eboulements.

Proclamation du 12 août, 1890.

10. Un territoire comprenant un espace de

Acte officiel 1843

une partie du rang " Saint-Thomas " ; borné  
au nord, par le ruisseau Jureux ; vers le  
nord-est, par le fleuve Saint-Laurent, et vers  
l'ouest, par le lot numéro vingt et un du  
cadastre de la dite paroisse des Eboulements ;  
comprenant tous les lots numérotés en une  
seule série depuis un jusqu'à vingt inclusive-  
ment, et le lot numéro sept A, soit en tout  
vingt et un lots ou parcelles du cadastre de  
la dite paroisse des Eboulements ; contenant  
en superficie, environ douze cent soixante-  
sept arpents.

2a. Un espace de terre, étant une partie du  
rang " Saint-Nicolas " borné vers le nord par  
la ligne extérieure ou limite sud du canton de  
Settrington, vers le sud, par le fronteau du  
dit rang Saint-Nicolas ; vers l'est, par la  
suite ouest de la seigneurie de Murray Bay,  
et vers l'ouest, par le lot numéro neuf cent  
du cadastre de la dite paroisse des Eboule-  
ments ; comprenant tous les lots depuis le lot  
numéro huit cent soixante et quinze jusqu'au  
lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-neuf  
inclusivement, soit en tout vingt-cinq lots  
du cadastre de la dite paroisse des Eboule-  
ments ; contenant en superficie environ deux  
mille sept cent soixante et dix arpents.

Les deux espaces de terres ci-dessus  
écrits comprennent donc ensemble qua-  
rante-six lots ou parcelles du cadastre de la  
dite paroisse des Eboulements, et ont une  
superficie totale d'environ quatre mille trente-  
sept arpents.

La limite entre les dites paroisses des  
Eboulements et de Saint-Irénée sera, à l'ave-  
nir, comme suit, savoir :

Partant du fleuve Saint-Laurent et en allant  
vers le N.-N.-O., la ligne séparative des lots  
numéros vingt et vingt et un du cadastre de  
la dite paroisse des Eboulements, jusqu'au  
ruisseau Jureux, puis le prolongement de  
cette ligne jusqu'au fronteau du premier rang  
de la concession " Saint-Antoine ", longueur  
totale d'environ soixante arpents et huit per-  
ches ;—de là, ce dernier fronteau, en allant  
vers le S.-O., sur une longueur d'environ huit  
cent cinquante et une perche, jusqu'à la ligne est du  
lot numéro huit cent soixante et deux du  
cadastre de la dite paroisse des Eboulements ;  
—de là, en allant vers N.-O., la dite ligne est  
du lot numéro huit cent soixante et deux,  
jusqu'au dit premier rang ou concession " St-  
Antoine ", puis la ligne est du lot numéro  
huit cent soixante et trois du dit cadastre,  
dans le second rang ou concession " Saint-  
Antoine ", et le prolongement de cette der-

nière ligne jusqu'à la rencontre de la limite  
ouest de la seigneurie de Murray-Bay, lon-  
gueur totale d'environ quatre-vingt-trois ar-  
pents et deux perches ;—de là, la dite ligne  
extérieure de la seigneurie de Murray-Bay,  
en allant vers le sud jusqu'au fronteau de la  
concession au rang " Saint-Nicolas ", lon-  
gueur d'environ vingt-trois arpents ;—de là,  
en allant vers l'ouest sud-ouest, le dit fron-  
teau, sur une longueur d'environ cinquante-  
quatre arpents et quatre perches, jusqu'à la  
ligne latérale est du lot numéro neuf cent  
du cadastre de la dite paroisse des Eboule-  
ments ;—de là, enfin, la dite ligne latérale  
est du lot numéro neuf cent, longue d'en-  
viron quarante-cinq arpents, jusqu'au canton  
de Settrington.

*"si nous étions sur la côte du Nord, nous verrions des signaux semblables sur la côte du Sud. Si le feu une fois allumé, ou que l'on alimente, brûle longtemps sans éteindre, c'est bonne nouvelle; s'il brûle en amortissant, c'est signe de maladie, s'il s'éteint tout-à-coup, c'est signe de mortalité."*

Ces signaux permettaient entre les villages, de communiquer les nouvelles qui leurs paraissaient importantes. C'est de là, d'ailleurs, qu'origine les feux de la Saint-Jean Baptiste.

## Chapitre II

### NAISSANCE DE LA PAROISSE

Le premier registre de la paroisse de Saint-Irénée s'ouvre en l'an 1842, et se lit comme suit:

*"Nous, sous signés Juge de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté, pour le district de Québec, certifions que ce registre contenant 228 feuillets, celui-ci compris, nous a été présenté aujourd'hui le quatre novembre mil huit cent quarante deux, de la part de messire Louis Alexis Bourret, curé de la paroisse de Saint-Irénée, Comté de Saguenay est coté en plein sur le premier feuillet et les suivants du dit Registre, et a été scellé du Sceau de la dite Cour du Banc du Roi, en la matière et forme prescrite par la loi, faite et pourvu à cet égard de la communauté catholique Romaine de la dite paroisse pour l'année mil huit cent quarante-deux."*

Le premier mariage le 10 janvier 1843:

Hippolyte Jean, fils de François Jean et de Marie Lachome, avec Adélaïde Bouchard, fille de Joseph Bouchard et Constance Gauthier.

L'Acte civil s'ouvre le 8 mars 1843.

(1) Thérèse Casgrain, "Une femme parmi les hommes"

## Chapitre III

### LA FAMILLE FORGET

Dans ce chapitre, consacré à la famille de Sir Rodolphe Forget, nous nous servirons des commentaires de Mme Thérèse Casgrain, dans son volume "Une femme parmi les hommes".

Mme Casgrain est une femme politique connue de tous, particulièrement parce qu'elle a vécue des moments de son enfance en cette paroisse, et a fait l'admiration de tous les gens du Comté.

Étant donné le tirage limité et parce qu'elle apporte des faits et descriptions précis, nous annexons dans ce Recueil une partie de son volume qui intéressa plus particulièrement les gens de notre région.

(1) *"La famille Forget s'établit au Canada vers le milieu du dix-septième siècle. Le premier ancêtre venu de Normandie fut Nicolas Forget ou Froget det Despatis, qui arriva aux environs de Montréal vers 1656. A Terrebonne, un descendant Forget exploite encore une ferme connue sous le nom de la terre de chez nous, appartenant à la famille depuis près de deux siècles,*

*Nicolas Forget épousa en premières noces Madeleine Martin, fille d'Abraham Martin dit l'Ecossois.*

*Rodolphe Forget naquit à Terrebonne le 10 décembre 1861 du mariage de David Rodolphe Forget, avocat, et d'Angèle Limoges, demi-soeur de l'honorable L. O Taillon qui devint premier ministre de la province de Québec en 1892.*

*Seul fils d'une famille de quatre enfants, il commença ses études au collège Masson à Terrebonne, mais peu après cette institution fut détruite par un incendie. C'est alors que le sénateur Forget qui dirigeait une maison de courtage à Montréal et qui n'avait que des filles, le fit venir auprès de lui en vue d'en faire un jour son associé. A l'âge de quatorze ans, Rodolphe Forget entra au*

bureau de son oncle. Un de ses premiers devoirs, paraît-il, fut celui de frotter la plaque en cuivre placée à l'extérieur de l'immeuble. Tout en s'initiant aux mystères de la finance, le jeune homme poursuivait ses études le soir. C'est ainsi qu'il apprit durement la valeur de l'éducation et, toute sa vie, il eut le souci d'aider ceux qui voulaient s'instruire.

Sa carrière politique commence en 1904 lorsqu'il se présente comme candidat conservateur contre Charles Angers, libéral, dans Charlevoix. Il promettait la construction d'un chemin de fer entre Québec et La Malbaie. Il avait constaté l'isolement de cette pittoresque partie du pays quand la navigation devenait impraticable. En hiver, les cultivateurs n'avaient aucun autre moyen de transporter leurs produits sur le marché qu'une route de soixante à quatre-vingt milles dans les montagnes. Avant la clôture de la navigation, un bateau était spécialement mis à leur disposition afin qu'ils puissent expédir leurs produits de ferme à Québec.

Réélu aux élections de 1908, il partage son temps entre le parlement, le comté de Charlevoix et ses affaires à Montréal. Il érige à la Baie Saint-Paul, chef-lieu du Comté, une ferme modèle et, cherchant à améliorer le bétail et la race chevaline, il met gratuitement des animaux reproducteurs à la disposition des sociétés agricoles et organisa de nombreux concours. Il fonde une compagnie de pulpe à La Malbaie, puissante entreprise connue sous le nom de Donohue Brothers.

Alors président de la compagnie Richelieu et Ontario, il fait construire un hôtel à Tadoussac et, quelques années plus tard, le fameux manoir Richelieu à Pointe-au-Pic, sur la rive nord du Saint-Laurent. Il décide de s'installer lui-même à quelques milles plus loin, dans le charmant village de Saint-Irénée qui s'étage depuis la montagne boisée jusqu'à la longue plage de sable blanc.

Ses amis suivent l'exemple, le juge Joseph Lavergne, et Sir Rodolphe Routhier. Un hôtel fut construit pour les estivants de plus en plus nombreux.

La petite église paroissiale, aux lignes harmonieuses se dresse toujours fièrement sur une hauteur, face au fleuve, large de dix milles environ à cet endroit. Le panorama est vraiment splendide.

Dans ce lieu paisible, bercé par le murmure des vagues et vivifié par l'air salin et le parfum des conifères, nous passons des étés inoubliables. Papa regagnait le plus souvent possible Gil-Mont qu'il se plaisait à embellir. C'était là probablement une façon de donner du travail à une population composée d'habitants mi-cultivateurs, mi-pêcheurs, auxquels des lopins de terre peu fertiles et de petites goélettes permettaient tout juste de vivre.

Quand mon père visitait son comté, il ne passait pas inaperçu, car pour monter la rude côte menant vers Pointe-au-Pic et La Malbaie, il utilisait un break tiré par quatre chevaux. Plus tard, c'était dans une décapotable rouge, première automobile vue dans la région, qu'il sillonnait les routes à peine carrossables de Charlevoix, aux pentes à pic vraiment impressionnantes. Au début, le passage de ce monstre étrange, objet de curiosité ou de terreur, faisait se cabrer les chevaux, et même fuir les enfants. Les vil légiateurs américains ne voyaient pas d'un bon oeil cet engin bruyant qui venait déranger le calme des lieux. Mais pour nous, ces randonnées étaient un joyeux événement et quand nous partions, les dames enveloppées de voilettes et de cache-poussière, nous avions l'impression d'entreprendre de véritables expéditions.

Pendant quarante ans, Saint-Irénée eut le même curé. On raconte que ce prêtre excellent, mais de tempérament taciturne, originaire du lac Saint-Jean, avait d'abord commencé des études de droit à Québec. Il nous confiait un jour que l'évêque de Chicoutimi l'avait convoqué pour le persuader que son devoir était plutôt d'entrer dans les ordres où il pourrait rendre de grands services. Probablement influencé par sa mère dont il était le fils unique, il abandonna le droit pour le Séminaire. On vit plus tard ses ten-



Hotel Charlevoix

Ancienne Eglise



dances naturelles d'homme d'affaires repa-  
raitre quand, à Saint-Irénée, il ouvrit une  
succursale de la Banque Canadienne Natio-  
nale. Des faits aussi cocasses ne pouvaient  
qu'alimenter les conversations et les potins  
des villages.

Gil-Mont, mon frère aîné se nommait  
Gilles, était bâti face au fleuve, au milieu  
de la falaise couverte d'érables. La maison  
et les divers pavillons et communs, reliés  
par des avenues ou des escaliers, se trou-  
vaient à des niveaux différents. L'architecte-  
paysagiste avait très bien su tirer parti des  
accidents de terrain, mais la construction  
de certains éléments, particulièrement la  
terrasse qu'il fallut ériger de toutes pièces,  
exigea un dur labeur de la part de la main-  
d'oeuvre locale. La famille habitait la grande  
maison nommée pompeusement par les vil-  
lageois "le château", longue construction  
de deux étages, recouverte de bardeaux à  
la façon des villas d'alors. Seize chambres  
à coucher suffisaient à peine à la famille et  
aux invités, et la principale salle à manger  
recevait souvent plus de vingt-quatre con-  
vives.

Haut de plus de deux étages le living-  
room ouvrait sur les vérandas et occupait  
presque tout le balcon pour nos représen-  
tations théâtrales. C'est de là-haut que par-  
fois le soir, tapis dans l'ombre, nous les en-  
fants qu'on croyait sagement endormis, é-  
coutions la musique ou les conversations  
animées des grandes personnes.

Dès notre arrivée à Saint-Irénée, mon  
père s'était procuré deux beaux chiens Saint-  
Bernard que, parfois certains fermiers ac-  
cusaient d'étrangler leurs moutons la nuit.  
Fondée ou fausse, mon père payait toujours  
la réclamation. Or, nous possédions aussi  
un mouton noir, compagnon fidèle de nos  
deux chiens. Cela nous amusait beaucoup  
de voir l'inséparable trio se promener allé-  
grement sans que jamais les deux prétendus  
vilains ne fissent aucun mal au plus faible.  
Étant mouton noir peut-être était-il plus ma-  
lin que les deux colosses!

Musique, jeux, balades de toutes sortes  
se succédaient. Ah! ces pique-niques où l'on

se rendait en chantant dans une cahotante  
charette à foin décorée de branches d'aulnes!  
Et les belles promenades dans le yacht, le  
Margota - du nom de ma soeur aînée Mar-  
guerite - jusqu'à la pittoresque Ile-aux-Cou-  
dres! On se disputait aussi d'interminables  
parties de tennis, on nageait, soit dans le  
fleuve, soit dans la piscine intérieure, rem-  
plie d'une eau de mer glacée où les moins  
braves pouvaient se promener sur une sorte  
de petit chaland. Puis, les uns jouaient au  
billard, les plus sportifs aux quilles, tandis  
que les bridgeurs invétérés occupaient le sa-  
lon japonais du pavillon

Sur d'autres plateaux se trouvaient les  
potagers, verger, pigeonnier, poulailler et é-  
curies. Alimenté par une source de monta-  
gne, un réservoir fournissait aussi pendant  
l'hiver la glace nécessaire pour l'été suivant.

Sur les hauteurs, un parc à cerfs ajoutait  
au charme d'un joli bois. Enfin, il y avait  
une petite villa qu'habitaient l'été nos cou-  
sins MacDonald dont papa était élu tuteur  
et où nous venions parfois pendant la saison  
froide, car elle était aménagée à cet effet.  
On voyait tout à côté la serre, indispensable  
aux jardins, aux pelouses émaillées de plate-  
bandes et de massifs et aux corbeilles rusti-  
ques remplies de géraniums et de capucines.  
Et puisque en ce pays tout pousse très vite  
pendant le court été, quantité d'arbustes fleuris  
parfumaient les sentiers dont le plus long  
était le bien nommé sentier des amoureux.  
Par les belles soirées calmes où la lune blan-  
chissait le fleuve à perte de vue et le ciel  
s'illuminait d'aurores boréales dont on croy-  
ait souvent entendre le doux bruissement,  
ce coin nous paraissait le bout du monde!

L'arrêt quotidien des navires de croisières  
de la compagnie Richelieu apportait à Saint-  
Irénée une distraction appréciée des indi-  
gènes comme des vacanciers. Jeunes et vieux  
accouraient au quai y saluer des voyageurs  
ou bavarder avec des amis. L'un de ces  
grands bateaux blancs était commandé par  
le capitaine Joseph Simard de la Baie Saint-  
Paul, bel homme courtois, dont les fils fon-  
dèrent les Chantiers Maritimes de Sorel.  
C'était ensuite la halte au bureau de poste,

autre lieu de rencontre où, en attendant la distribution du courrier, on échangeait des propos animés sur les événements du jour.

Le juge Joseph Lavergne et sa femme, renommée pour la vivacité de son esprit, habitaient la villa, les Sablons. Leur fils Armand, spirituel orateur et nationaliste de renom, joua un certain rôle dans la vie politique de notre pays. L'hôtel Charlevoix voyait revenir chaque été nombre de Mont-réalaïs, dont les enfants grandissaient avec nous, entre autres Sir Joseph et Lady Pope ainsi que deux futurs lieutenants gouverneurs du Québec: Narcisse Pérodeau et Sir Evariste Leblanc.

A Hauterive, propriété voisine de la nôtre, demeuraient Sir Adolphe et Lady Routhier, vieux amis de mes parents. Lui, juge de l'Amirauté, était connu pour ses écrits, mais surtout comme auteur de notre hymne national O Canada.

.. En plus de la finance et de la politique, Sir Rodolphe Forget s'intéressait aux jeunes

et surtout au sort des écoliers de son Comté. Il fonda une école à Saint-Irénée et y installa des religieuses enseignantes qu'il fit venir de France. Ce couvent, entretenu entièrement à ses frais, exista pendant une dizaine d'années et compta plusieurs centaines d'élèves, pensionnaires et externes. Cette initiative n'eut pas l'heure de plaire à tout le monde, et surtout pas aux autorités provinciales ni au curé lequel, libéral à tout crin en politique, en tint longtemps rancune à mon père. A cause de toutes ces difficultés, le couvent dut fermer ses portes au bout de quelques années et les religieuses quittèrent Saint-Irénée. Parmi nombre de jeunes gens du Comté qui, ayant bénéficié de la libéralité de mon père, ont eu du succès dans la vie, signalons particulièrement l'écrivain Jean-Charles Harvey, auteur du livre très controversé, "Les demi-civilisés". Lorenzo Gauthier, homme d'affaires important de Verdun; deux missionnaires dont le père Arthur Tremblay, jésuite, mort au Japon, et le père Joseph Harvey, des Pères Blancs



d'Afrique. Un journal de l'époque, le Pays, écrivait ceci:

"L'instruction à ce couvent Sainte-Marie est absolument gratuite non seulement pour les externes, mais même pour les pensionnaires, c'est-à-dire que tous les enfants qui fréquentent ses classes n'ont pas un sou à déboursier ni pour l'enseignement, ni pour les livres, ni pour la pension."

"En 1907, la première année, on y comptait 30 externes. En 1912, 26 pensionnaires et 92 externes. Le succès a été remarquable. Chaque année les deux élèves qui remportent les premiers prix sont envoyés au frais de M. Forget dans un collège ou dans un couvent selon le cas."

"C'est Sir Rodolphe Forget qui a payé chaque année tous les frais de l'école Sainte-Marie. Cela se chiffre à plus de \$3,000.00 par année."

Ce couvent est situé près de la grève, dans un magnifique décor en un endroit exceptionnellement sain. Il est pourvu de bains, de lumière électrique, etc.

A la maison, nous logions presque tous nos serviteurs parmi lesquels se trouvaient Marc Gauthier, natif de Saint-Irénée, et sa femme qui furent pendant plus de quarante ans à notre service. D'abord cocher et chargé du soin des poneys, Marc voyait maintenant à l'entretien de la taille imposante.

Dès les premiers jours des vacances, nous nous rendions à Saint-Irénée où des amis venaient bientôt nous rejoindre. Parmi les visiteurs de Gil-Mont, je me rappelle Lord Grey, alors gouverneur-général du Canada et Lady Grey dont l'intérêt manifeste pour tous les aspects de la vie canadienne nous laissa un excellent souvenir: Louis Fréchette, écrivain connu et parent éloigné de maman pour qui, avec sa facilité coutumière, il écrivit dans notre album un sonnet évoquant une prétendue légende:

"Cette villa qui brille au soleil et dessine,  
Sur le fond vert des bois, ses paradis rêvés,  
Cette villa qui tient les regards captivés,  
Vous fait bien des jaloux, ma charmante  
cousine."

On ait qu'un jour, au fond de la forêt voisine,  
Pour orner ce palais féérique, vous avez  
Précieux talisman par vos soins retrouvés,  
Acheté les secrets de quelque Mélusine.

On prétend à l'appui, qu'autour du gai m. noir,  
Une baguette en main, sitôt que vient le soir,  
Une femme paraît, de longs voiles coiffés.

Mais moi qui vous connais, je sais même de  
loin,

Que pour charmes ainsi, vous n'avez eu besoin,  
Du secours de personne, et que c'est vous la  
fée."

D'autres invités furent l'honorable Arthur Meighen, alors solliciteur-général dans le gouvernement Borden, homme jeune et brillant dont mon père prédisait qu'il deviendrait un jour premier ministre du Canada; René du Roure, professeur à l'Université McGill, bien connu dans les milieux intellectuels montréalais, grand ami de Stephen Leacock, fameux humoriste canadien.

En 1913, le 65ème régiment venait pour la deuxième fois faire ses manoeuvres annuelles dans Charlevoix, établissant son camp à Gil-Mont même sur l'invitation de mon père, lieutenant-colonel honoraire. Sir Panet vint inspecter les réservistes. Parmi les membres de sa suite, il y avait un jeune et séduisant officier des Grenadiers Guards du nom de John Bassett. Ce dernier officier devint plus tard directeur de la Gazette de Montréal. Son fils est maintenant propriétaire du Toronto Télégram. A ce moment, John m'avait donné le plumet rouge qu'il portait sur son schako.

On imagine l'animation qui régnait, à la grande joie des enfants, car notre terrain couvert de tentes blanches, et la vive curiosité que suscitaient dans la population les troupes simulant une bataille en manoeuvrant par monts et par vaux... comme une vraie guerre nous semblait alors improbable.

A Gil-Mont, une messe en plein air sous le soleil de juin, dans un cadre imposant entre la montagne et la mer, impressionna particulièrement les nombreux assistants. Les militaires avaient un choeur de chant remarquable et, du haut de la colline, une pièce d'artillerie lança un salut royal au moment



Couvent Sainte-Marie

de l'élévation. Les banquets d'usage furent joyeux et, en plus des discours habituels, on entendit des chansons humoristiques écrites pour la circonstance. Le capitaine-aumônier Deschamps, devenu plus tard co-adjuteur de l'archevêque de Montréal, revint souvent chez nous, par la suite, passer quelques semaines de vacances.

**Hommage de Mgr Léonce Boivin  
à Sir Rodolphe Forget (2)**

"C'est à lui, à lui seul qu'est dû le tronçon de chemin de fer qui relie La Malbaie à Saint-Joachim. Il en fallait de la volonté pour entreprendre un tel projet et le conduire à bonne fin. Trancher les montagnes, les percer au besoin, courir les anses, et les pointes de Laurentides et assurer un trafic. A cette fin, il fit construire une usine à la Chute Nairn. Il savait qu'on pourrait avoir là le pouvoir, il y avait des montagnes pleines de bois, il y avait le fer et tous les pro-

duits. Homme puissant, qui eut pu transformer tout un pays s'il avait vécu plus longtemps. Il fit le bien tout son règne, assistant les pauvres ouvrant sa bourse dans les hospices et partout. Sa mémoire est toujours verte et vive."

Pendant plusieurs années, nos familles se retrouvèrent chaque été à Gil'Mont, selon le vœu de mon père qui avait même prévu les dépenses qu'occasionneraient ces vacances. Une autre génération maintenant jouait à cache-cache et faisait des châteaux de sable. Les routes améliorées mettaient Saint-Irénée à quinze minutes d'auto de La Malbaie où estivants de nos deux plages se donnaient rendez-vous au terrain de golf, à la piscine ou à la salle de danse du Manoir Richelieu. En 1919, l'honorable William Lyon Mackenzie King vint nous rendre visite et je vis plus tard à sa résidence de Kingsmere les terrasses, aux balustrades blanches inspirées, me dit-il, de celles qu'il avait vues à Gil'Mont. A la demande du gouverneur-général, en 1943, lors de la visite du duc de

(2) Léonce Boivin, *Dans nos montagnes*, p. 181

*Kent, au Canada, la propriété fut mise à sa disposition pour quelques jours de détente. Les domestiques furent impressionnés de voir le duc et sa suite prendre un bain matinal dans l'eau glacée de la piscine. Ils avaient également remarqué le goût manifesté par son Altesse pour les simples mets canadiens comme les cretons et la tarte aux bleuets. Il préférerait ceux-ci à tous les plats savants et délicats qu'on lui offrait. Nous nous étions retirés dans le cottage, notre maison d'hiver, et un après-midi, l'hôte momentané de Gil'Mont nous invite à prendre le thé avec lui. Au cours de la conversation, il nous fit part de son admiration pour ce coin enchanteur du Québec qui l'avait séduit."*

Sir Rodolphe Forget est mort le 19 février 1919, et c'est pendant cette même an-

née, le premier juillet, que s'effectuait le premier voyage du train entre Saint-Joachim et La Malbaie.

Gil'Mont a été, pour Saint-Irénée, l'endroit enchanteur par excellence, envié et par ses habitants, et par ceux qui se sont arrêtés à le regarder. Cet endroit, que l'on a décrit de féérique, a fait l'orgueil de la paroisse.

Même si le château fut détruit par un incendie en début d'automne 1965, il n'en demeure pas moins que les terrains, les bâtisses qui l'entourent, sont demeurés intacts de ce passé qui continue de vivre dans notre décor toujours si souvent remarqué.

Sir Rodolphe Forget a été un des "Grands" pour Saint-Irénée. C'est pourquoi, en lui consacrant ce chapitre nous avons voulu lui rendre l'hommage qu'il s'est mérité.

Maison Mme Jeanne Tremblay-Laganière



M<sup>rs</sup> Pierre de Candolle, 1<sup>er</sup> du Nouveau L. Beau et  
 Comte de Saguenay & pour la première division du Comte  
 de Saguenay 8<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> ...

L'humble Requête des soussignés  
 habitants de la concession appelée Plus  
 haut Normand, en la paroisse St. Pierre  
 13/704,

Antoine <sup>1<sup>er</sup></sup> Gauther	Thomast <sup>1<sup>er</sup></sup> Gauther
Marguerite	Marguerite
Ambroise <sup>1<sup>er</sup></sup> Dubois	Vincent <sup>1<sup>er</sup></sup> Gauther
Marguerite	Marguerite
Antoine <sup>1<sup>er</sup></sup> Dubois	Thomast <sup>1<sup>er</sup></sup> Dubois
Marguerite	Marguerite
Damas <sup>1<sup>er</sup></sup> Dubois	
Deuxième division	

Nous soussignés reconnaissons que les terres  
 ci-dessus ont été faites en notre présence  
 par les D<sup>ns</sup> Pittoumains, Les notaires,  
 à St. Pierre le 24<sup>th</sup> Mars 1818.  
 George F. Dugas, Ambroise Gauther

## Chapitre IV

Vers 1860, la population de Saint-Irénée compte un peu plus de 1,000 âmes. Tout comme dans le reste du comté, les familles sont peu nombreuses, mais possèdent de 10 à 12 personnes.

Evidemment, presque toutes les familles ont leur "jardin" qui leur permet de subvenir à leurs besoins. On cultive des produits maraîchés. La culture des légumes est fort répandue: pommes de terre, gourganes, carottes, laitues, ainsi que celle de la fève à café (favérole), pratiquement disparue depuis dans notre village. L'avoine et le blé prennent une grande part dans nos champs. On pratique l'assolement biennal, on alterne avec le pâturage ou le friche, mais très rarement avec le foin. La plupart des habitants ont également des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et enfin de la volaille; tous ces animaux sont gardés en nombre restreints.

Les maisons étaient assez spacieuses, de style plutôt longitudinal, peu haute et dont la toiture était confectionnée de chaume.

Pendant ces années, l'argent est rare; le troc est la monnaie la plus courante. Les échanges entre les habitants et souvent avec les étrangers se paient avec les récoltes ou autres produits de la ferme. Ainsi les marchands de la localité reçoivent pour l'épicerie, les étoffes, les pièces de quincaillerie, des céréales, de la volaille, etc. Les débiteurs des gros créanciers se voient réquisitionner pour payer des sommes plus importantes, à la construction des goélettes de 30 à 40 tonnaux; ou bien ils doivent donner du bois pour monter les petits navires.

Au Municipal presque au début de la fondation de la paroisse soit en 1848, nous avons pu retrouver une requête des habitants, présenté au Conseil, demandant un chemin de front en la concession du Ruisseau Jureux.

Parce que c'est le plus ancien document à notre disposition et afin d'en vérifier l'authenticité, nous avons cru bon de vous le présenter en photocopie, d'autant plus qu'il

se veut intéressant si ce n'est de l'écriture, à l'époque. On constatera dans les archives que Mr. M P de Sales Laterrière est maire et que Mr. L.L.C. Clément secrétaire-trésorier soit en 1850.

Au sujet de ce document de la Requête, nous vous insérons la répétition du texte afin de vous en faciliter la compréhension. Les points qui interviennent au cours du texte signifient l'incompréhension du mot dans le texte original.

Ce document représente une valeur historique certaine et fait partie du tout début de la fondation de la Municipalité.

Requête des habitants de la concession du Ruisseau Jureux en la paroisse de Saint-Irénée demandant un chemin de front

No 2

Province du Canada A son honneur le maire et à messieurs les  
Comté Saguenay conseillers municipaux  
pour la première division du Comté de  
Saguenay

L'humble requête des soussignés habitants de la concession appelé Ruisseau Jureux, en la paroisse de Saint-Irénée expose

Que dans la dite concession du Ruisseau Jureux, il n'y a aucun grand chemin public pour communiquer avec les autres paroisses de ce comté et même il est impossible à vos pétitionnaires dans certaines saisons de l'année de sortir en voiture de la dite concession et quand ils peuvent le faire ce n'est qu'en passant sur les terres d'autrui à travers les champs ou sur les grèves au milieu des cailloux et encore leur faut-il choisir une certaine heure du jour par rapport au flux de la mer qui leur ferme le passage dans certains endroits

Que le manque d'un tel chemin dans la dite concession du Ruisseau Jureux est une très grande privation et un dommage réel pour vos pétitionnaires, en ce qu'ils ne peuvent que très difficilement porter leurs grains au moulin banal de la dite paroisse. se rendre à l'église pour s'acquitter de leurs devoirs religieux et dans un cas de maladies graves ou d'accidents dans une nuit obscure vos humbles pétitionnaires croient pouvoir affirmer qu'ils leurs seraient impossible d'aller chercher un médecin ou un prêtre pour venir au secours des personnes qui récla-

meraient leur ministère.

Que le Ruisseau Jureux est un port de mer de la dite paroisse de Saint-Irénée et que faute du dit chemin les habitants en général de la dite paroisse se trouvent privés d'embarquer leurs effets à bord des goelettes qui mouillent dans le dit port.

Que vos humbles pétitionnaires osent prendre la liberté de vous suggérer messieurs que le dit chemin pour le plus grand avantage de tous les intéressés devrait suivre les directions suivantes savoir, à prendre le dit chemin sur la terre d'Ulysse (Ulisse) Boivin en la concession de Saint-Thomas où il y a un..... chemin verbalisé et le continuer en droite ligne jusque sur la terre d'Antoine Gauthier, un de vos pétitionnaires et là, suivre la direction du fleuve en traversant les terres de la dite concession du Ruisseau Jureux pour aller se joindre au chemin de front près de la maison de Mr. Jude Gauthier.

Que vos humbles pétitionnaires concluent en vous suppliant messieurs de prendre la présente requête en considération et qu'à la prochaine séance de votre conseil il vous plaise le leur accorder le dit chemin, mais d'ordonner avant tout... la visite du dit chemin par le député grand voyer des chemins au pouvoir et autorité de tracer le dit chemin là ou ailleurs suivants son jugement, et vous ferez justice.

Eboulements le 24 Mars 1848

la	la
Antoine X Gauthier	Thomas X Gauthier
marqué	marqué
la	la
Ambroise X Duchesnes	X Gauthier
marqué	marqué
la	la
Antoine X Duchesnes	Etienne X Sarvoie
marqué	marqué
	Damas Gauthier
	..... Gauthier

Nous soussignés, certifions que les croix ci-dessus ont été faites en votre présence par les pétitionnaires ses nommés à Saint-Irénée le 24ème Mars 1848.

.....L Luguay      Ambroise Gauthier

En 1859, Saint-Irénée reçoit un nouveau curé, c'est l'abbé Mailley. Il remplace l'abbé Louis-Antoine Martel qui détenait la cure depuis trois ans. Le nouveau ministre du culte était un français, nouvellement débarqué depuis trois ans. Saint-Irénée a un be-

deau, c'est M. Benoit Duchesne. Il gagnait 2 louis par an. En 1863, on construisit un hangar pour recevoir la dîme, qui dans ce temps se pait comme le reste, en nature. Cette construction libérait le deuxième étage du presbytère ce qui permit l'érection des chambres pour les curés en visite.

Déjà dans ces années qui précédaient la confédération, la forêt décimée par l'exploitation mal conduite des premiers habitants ne donnait plus que du bois de chauffage. La fourrure ne comprait pratiquement plus dans l'existence des habitants. Par contre, dans le bas du village, plusieurs pratiquaient la pêche des "fascines"; encore aujourd'hui (1976), il en reste une couple. Mais ces gens continuaient d'exploiter la terre, la pêche ne pouvant subvenir à leurs besoins. On chassait parfois le marsouin qui était très rentable. C'était une chasse très dangereuse parce qu'aussitôt qu'il était atteint, le marsouin disparaissait sous l'eau; et il était bien difficile de le rejoindre. Nombre de gens se sont noyés lors de ces chasses. La pêche à l'anguille, jadis très florissante, n'amenait dès lors pas plus d'apport que la fourrure.

Dans ces années, plusieurs personnes de Saint-Irénée, las de la terre, s'associent pour l'exploitation de minerais; fer, zinc, plomb, dans les montagnes de l'arrière-pays. Mais l'expérience et les capitaux manquèrent ce qui amena vite la faillite. Quelques-uns se lancèrent dans la construction de goëlettes, de "bricks", mais avec peu de succès. Prenons par exemple M. Louis Tremblay, forgeron, oncle adoptif de Patrice Tremblay, et également cultivateur, s'était engagé dans une petite industrie de transport par voilier sur le Saint-Laurent. Il connut une fin semblable aux autres, il dut renoncer à son entreprise.

Les habitants de Saint-Irénée franchissaient en traîneau sur les chemins l'hiver, ou en goëlette l'été, les 100 milles qui les séparaient du Saguenay ou du Lac Saint-Jean. Voici une des traversées d'hiver racontée par Léon Guérin:"

*"Une des filles d'Isidore Gauthier dont nous parle Gauldrée-Boilleau. Démerise,*

*que nous eûmes la bonne fortune, ma femme et moi de retrouver à Chicoutimi, en 1929, veuve octogénaire de François Pilote, nous parut être digne représentante de cet âge héroïque du défricheur canadien*

*De taille élevée, à solide charpente, à la voix masculine, apparemment en parfaite santé malgré son âge, Mme Pilote nous fit le récit pathétique d'une de ces odyssees qu'elle entreprit, jeune femme, à travers cette projection du plateau laurentien, en compagnie de plusieurs membres de sa famille, pour aboutir à la Rivière du Moulin où était situé le lot concédé à son père. Dans ce coin de pays perdu, accidenté, le colon n'avait pas à sa disposition les belles routes nivelées, empierrées, dont depuis on a gratifié à grands frais touristes et automobilistes. Les chemins à peine tracés, suivaient au petit bonheur les sinuosités du vallon, les anfractuosités du plateau rocheux: et sous la conduite d'un charretier malhabile, ou rendu téméraire par trop de fréquentes "libations", le voyageur courait le risque de verser dans un banc de neige, sinon de rouler au fond d'un précipice. Puis, le soir, en guise d'hôtellerie on n'avait pour tout abri que la hutte en troncs d'arbres de quelque trappeur ou bûcheron."*

On notera également que pendant ces années, les habitants de Saint-Irénée pratiquaient les arts domestiques. On s'étonnait guère en entrant dans une maison de voir la mère de famille et ses jeunes filles actionnant des métiers doubles pour satisfaire les besoins domestiques et locaux. Ou bien la mère de famille pratiquait le tissage ou le filage de la laine qui servait bien souvent à la confection des hardes de travail. De son côté les hommes confectionnaient les "souliers de (boeuf) beu", et s'adonnait à des travaux de voirie, comme la réparation de la voie publique, fossés... Dans ce temps, chaque rang de la municipalité était responsable du chemin publique de son arrondissement et devait y défrayer le coût.

La tenue vestimentaire était confectionnée à la maison. Les vêtements sont fabriqués avec la laine de leur mouton, le soulier que l'habitant portait était fait la plupart du temps de ses mains ou de ceux de son voisin.

Selon Gaudrée-Boilleau, en 1861, l'éducation n'est pas très avancé à Saint-Irénée. La majorité des adolescents ne savent ni lire, ni écrire. Ces habitants de la municipalité parlent correctement le français avec des clichés de "vieux français" que les expressions anglaises courantes aujourd'hui n'avaient pas encore altérées. Sauf quelques pêcheurs et navigateurs qui comprenaient l'anglais, mais ne pouvaient parler; le reste de la population n'entendait rien à cette langue.

En 1861, Saint-Irénée est dotée de deux écoles élémentaires, dont une dans la "côte des Bouleaux" et d'une école modèle qui n'existe que depuis une année. Le curé Mailley est président de la commission scolaire et les enseignantes sont des filles de cultivateurs, non-mariées. L'habitant ne comprend pas encore l'importance de l'éducation et se méfie des petites écoles. En 1864, l'abbé Mailley était en visite paroissiale à Terrebonne, lorsqu'on vint le chercher parce que le diable était entré à "l'école des Bouleaux". Quand il parvint à l'école, les élèves criaient, injuriaient la maîtresse et même un menaçait de la frapper avec un morceau de bois. Le curé rétablit facilement l'ordre et donna la fessée à celui qui voulait frapper l'institutrice. Le juge de paix Louis Tremblay vint également sur les lieux. Certains habitants menèrent une campagne pour chasser le curé de Saint-Irénée, mais les marguilliers ainsi que la grande majorité approuvèrent le geste du curé et appuyèrent son intervention devant l'archevêché.

Pendant ces années, il arrivait souvent que les commissaires d'école étaient en guerre ouverte avec une partie de la population; surtout lors de la rentrée des cotisations à la commission scolaire; malgré le fait que le curé soit président de cette commission. Pour cette partie de la population, ils ne voyaient dans la loi scolaire et dans la commission

scolaire qu'un prétexte pour le gouvernement à les taxer, tout en les privant de main-d'oeuvre pour l'exploitation de la ferme. Les enfants, de leur côté, habitués à travailler dur et au grand air, ils n'aiment guère, sauf exception, aller s'enfermer à la petite école et n'ont aucun goût pour l'étude; on le comprendrait à moins.

Cette apathie des habitants, pour l'éducation primaire, se reflète également pour les cours supérieurs. Même si plusieurs auraient eu les moyens financiers leur permettant d'envoyer leurs enfants dans les collèges; ils aimait mieux en faire des cultivateurs. Les gens n'avaient pas confiance aux personnes instruites; ainsi Gauldrée-Boilleau, dans monographie sur Saint-Irénée, raconte: *"Il n'y a point de vétérinaire à Saint-Irénée. Quand les chevaux ou les bestiaux tombent malades, on s'adresse à quelque empirique qui s'est acquis une réputation par ses cures merveilleuses. Notre homme demande à rester seul dans l'étable avec l'animal confié à ses soins; il se découvre, fait le signe de la croix et, les yeux levés au ciel, il récite une courte prière en l'honneur de Saint-Pierre. Il sort ensuite et affirme, avec un sang-froid inébranlable et imperturbable, que l'opération est achevée que la bête guérira et qu'il n'y a d'autre soin à prendre que de lui administrer un remède fort simple qui consiste généralement en lait chaud, saupoudré de poivre et de sucre."* Ils voyaient, avec vraisemblance, la faible valeur morale de ses fils d'habitants ayant étudiés à la ville et qui perdent la foi religieuse et contractent de mauvaises habitudes. Il tiraient les preuves de la conduite des "seigneurs": médecins, notaires et avocats du comté. Souvent les curés de la paroisse inspièrent fortement ces idées préconçues. Il y a également un sentiment de jalousie, qui, à Saint-Irénée comme dans toutes les autres campagnes, existe face à la classe bourgeoise.

On note également chez l'habitant de Saint-Irénée, sauf pour des services d'utilités publiques, aucun principe d'association. Les gens se montrent d'un esprit très indépendant. L'idée d'association pour l'entreprise

ne se trouve dans aucun cas à Saint-Irénée, sauf dans les investissements miniers (vu auparavant), comme pratiquement partout dans le Bas-Canada.

Le caractère religieux des paroissiens de Saint-Irénée, est très marqué. Les communions sont nombreuses; la prière du soir se dit en famille tous les jours; on fait célébrer des messes pour les morts, ou pour obtenir une faveur, une grâce quelconque. *"Il n'y a en 1861, qu'un seul individu qui ne reçoive pas les sacrements dans la quinzaine de Pâques, et c'est un usurier qui prête des fonds à 12%"*, écrit Gauldrée-Boilleau. Le curé est plus que respecté, il jouit de l'estime et de la crainte de tous. Les habitants s'adressaient au curé pour presque toutes les affaires importantes, tant civiles que religieuses. Son intervention empêche souvent un procès, calme les haines, réconcilie les ennemis. Même l'abbé Mailley, arrivé récemment de France, qui avait des idées très autoritaires et des allures cassantes, jouissait du même égard de la part des paroissiens.

La dime était payé en nature, on donnait un vingt-sixième des céréales récoltées par chaque famille ou l'équivalent.

En politique, les habitants de Saint-Irénée se souciaient peu de la valeur des idées débattues, mais se laissaient aller à leurs prédispositions naturelles en faveur de tel ou tel candidat ou chef de parti et souvent ne dérogeaient pas de sa vie durant, de ce parti. On n'hésitait pas à se bagarrer, se battre pour défendre la politique ou le candidat de son parti. Même dans la politique locale, on assistait à de violentes bagarres entre deux clans d'idées opposées. On donnait facilement un coup de poing à un adversaire politique avec une joie non dissimulée. Après la confédération, le soir des élections, après la victoire, il arrivait qu'on brûle un homme de paille devant la maison du voisin vaincu. Les marchands qui s'identifiaient trop à un parti pouvait après les élections perdre une partie de sa clientèle; mais habituellement elle lui revenait quelques temps plus tard.

Jusqu'au premier quart de siècle, la population de Saint-Irénée demeura la même

sans beaucoup de changement.

Après cette petite étude de mœurs qui touchent notre population du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous allons voir de façon plus chronologique les événements religieux et sociaux qui ont ému notre paroisse et notre municipalité. Jusqu'en 1890, il est assez difficile de reconstituer les efforts du conseil municipal, n'ayant pas les "minutes" ou procès verbaux.

En 1865, on assiste au retour du curé Louis-Antoine Martel qui avait été curé de notre paroisse pendant trois ans à partir de 1856. Il profite de ce retour pour organiser dès son arrivée des quarante heures. Un an plus tard, la fabrique s'engage à défrayer les frais contre l'appel loger par un paroisien condamner à payer l'amende, par deux juges de paix, pour sa mauvaise conduite à l'église<sup>(1)</sup>.

Un incendie, au mois de mars 1866, se déclare à la sacristie (peut-être ne voulait-elle pas voir le début de la confédération). Les dommages sont peu importants et l'on répare de suite cette partie de l'église. Pour la première fois dans le registre de la fabrique, on donne le rapport financier en dollars; auparavant, le louis était le cours pour ce genre de rapport.

Dans cette même année est fondée l'archiconfrérie du Coeur-Immaculée de Marie. Le 8 décembre, Juliette de Couillard de Beaumont est la première inscrite. Deux ans plus tard, on comptera 620 noms, soit toute la population adulte de la paroisse. En 1868, l'abbé Narcisse Gauvin devient curé. L'année suivante, on note dans le registre de la fabrique des réparations à l'église. En 1872, Saint-Irénée reçoit sa fondation canonique.

*"Le 9 mai 1872, quinze cultivateurs de la paroisse de Saint-Irénée, comté de Charlevoix, revenaient du Sud, samedi, dans une goëlette chargée de grains qu'ils venaient d'acheter pour ensemençer leurs terres. Ils*

*allaient rejoindre leurs familles bientôt, ils n'étaient qu'à une demi lieue de leur paroisse, lorsque tout-à-coup ils entendirent le craquement des mâts, qui se rompirent instantanément et simultanément. Livrés à la merci du vent qui soulevait les flots d'une manière épouvantable, ils étaient condamnés à périr tous infailliblement. Dieu qui est toujours bon, leur ménageait un secours; une goëlette, la Floride appartenait à M. Daniel Chouinard, de Rimouski, faisait voile pour Québec. L'apparition d'un pavillon de détresse qu'avaient arboré les malheureux naufragés, fit que le capitaine dirigea sa course dans cette direction. En arrivant près de la pauvre goëlette démantelée, le capitaine Jean Chouinard leur lança un câble, mais comme les naufragés craignaient d'être renversés par le contre-coup, ils se dessaisirent de l'amarré. Alors, ce fut un drame impossible à décrire. Ces pauvres gens criaient, pleuraient et appelaient de nouveau. La divine Providence, qui veille sans cesse sur nous, avait permis qu'il y eut à bord de la Floride un prêtre pour les secourir dans ce moment périlleux. Ce prêtre était Messire A.P. Séguin, prêtre zélé de Montréal, qui se dévoue aux intérêts de la mission de Moisie, dans le comté de Saguenay. Le capitaine Chouinard lui dit qu'il n'y avait aucun espoir de les sauver du péril s'il n'y mettait la main. Sur l'invitation du missionnaire de lancer de nouveau sa goëlette vers les malheureuses victimes, le capitaine se sentit plus de courage, redoubla d'énergie et fit une nouvelle tentative de sauvetage.*

*Messire Séguin, le chapeau bas et la main élevée vers la mer, pria Dieu d'exaucer ses vœux. En arrivant à la goëlette qui allait disparaître dans les eaux, le calme se fit et l'équipage put recueillir onze des infortunés. Les quatre autres tentèrent de rejoindre la Floride avec leur petite embarcation, mais il était trop tard, la mer avait repris son cours, la mer était à son apogée. Plus que jamais elle grondait sous l'effort des vents; en dépit de sa rage: le capitaine essaya encore une fois de les sauver; mais ce fut en vain; alors, le missionnaire de Moisie leur*

(1) Dans ce genre de litige, nous nous abstenons de citer les noms des gens impliqués, pour ne pas indisposer certaines personnes très peu averties à l'histoire et qui pourraient voir une offense personnelle à citer leurs parents dans ce genre d'incident.

St. Tréneux le Mars 1842  
Attendu que moi S. G. a été  
nommé Secrétaire Trésorier du conseil  
municipal de la paroisse de St. Tré-  
neux le district de Saumur, canton  
de Chartreuse, et attendu que  
conformément aux dispositions du  
code municipal de la Province de  
Poitou nous S. S. et G. P. G.  
avons été approuvés et acceptés comme  
ceux élus par le dit S. G. pour le paie-  
ment de toute somme de deniers  
dont il, le dit S. G. peut, en sa  
qualité de Secrétaire Trésorier par  
lui-même ou par toute personne  
dont il est responsable, être comp-  
table envers la Corporation de la  
paroisse de St. Tréneux ou toute  
personne; tant en principes intérêts  
et frais qu'en pénalités, dommages  
et intérêts encourus durant l'exercice  
de sa charge.

Sachiez par ces présentes que nous S. S.  
et G. P. G. nous  
nous reconnaissons conjointement et  
solidairement obligés à payer et à  
bourser à la Corporation de St. Tréneux  
cette somme que le dit S. G. par  
lui-même ou par toute personne  
dont il est responsable, peut être  
responsable de sa charge durant l'exercice

*donna l'absolution générale, tout le monde était à genoux priant et pleurant les victimes qu'un sort malheureux attendait de minute en minute et tout cela se passait sous les yeux de leurs femmes, parents et amis qui les voyaient, du rivage se débattre à la mer et faire des efforts suprêmes pour échapper au danger. Alors le capitaine vit qu'il n'y avait pas de moyen, et reprit sa course vers Québec. Arrivé à Québec, le Rév. M. Séguin, après avoir invité ceux qui avaient échappé au naufrage, se rendit à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire pour y dire une messe d'action de grâces.<sup>(2)</sup>"*

Dans la dernière année du ministère de l'abbé Gauvin à Saint-Irénée, l'on installa des paratonnerres sur tous les édifices religieux et profanes de la dite fabrique; de plus on reçoit une statue du sacré-cœur.

Du premier registre que nous avons pu trouver, le 8 février 1872, au conseil municipal, il y a élection des conseillers. En présence du maire M. G. Lajoie, sont élus unanimement:

M. Armélégile Bouchard  
M. Germain Lajoie  
M. Louis Bouchard  
M. Emmanuel Girard  
M. Michel Tremblay  
M. Serentiel Gauthier  
M. Louis Tremblay

Un mois plus tard, soit le 4 Mars 1872, M. Jean-Baptiste Gauthier est nommé secrétaire-trésorier pour la municipalité.

Dans ces résolutions des années 1872-1878, on procède presque en totalité à des nominations d'inspecteurs, de conseillers, de juges de paix, d'évaluateurs, pour la municipalité. Nous avons cru bon qu'il n'était pas dans l'intérêt, d'aller dans ces détails qui font partie de l'administration normale de procédures au Municipal.

En 1874, l'abbé Michel-Edouard Roy est nommé curé. Il est né à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, le 15 octobre 1834, fils de Nazaire Roy et de Marie-Angélique Lettier, ordonné prêtre à Québec par Mgr. Bail-

largeon. Il occupa les postes de: vicaire à St-Joseph de Beauce, 1860-64; premier curé de la paroisse de St-Hilarion, 1864-74; en 1869, il fit agrandir l'église de Saint-Hilarion et construisit le presbytère; curé de St-Irénée 1874-89; en 1883 il fit agrandir et réparer le presbytère de la paroisse Notre-Dame de Latterrière 1889-95; il est décédé subitement à Québec, en voyage, le 12 juillet 1895. Il fut inhumé sous le choeur de l'église de Notre-Dame de Latterrière.

En 1876, l'église de Saint-Irénée, le presbytère et la sacristie sont assurés, les deux premiers édifices pour \$3,000. et la sacristie pour \$1,000. par la compagnie d'assurance "Les cultivateurs et les bâtisses isolées du Canada", contre le feu. La cloche Maria Sara se fêla et ne donne plus de son; on décide, alors, d'acheter une autre cloche.

En 1878, le diocèse de Chicoutimi, nouvellement formé, accueille Saint-Irénée dans ses rangs, quittant ainsi le diocèse de Québec.

Quatre ans plus tard, on construit le jubé de l'église et on y installe un harmonium touché par la soeur du curé Roy. Au même moment, on répare les bancs de l'église ainsi que le presbytère. Tout ce travail est effectué par M. Jules Trudel de La Malbaie. Pendant ces travaux, le curé est logé dans une autre maison.

En 1887, un paroissien gagne son action contre la fabrique qui est obligé de lui rendre son banc plus les dommages portés contre ce citoyen. Peu satisfait de la décision rendue, la fabrique décide d'aller en appel.

L'abbé Amédée-Médéric Tremblay devient curé de la paroisse en 1889 et le restera pendant dix ans.

Ce dernier est né à Baie Saint-Paul, le 3 août 1852, fils d'Eloi Tremblay, cultivateur, et de Salomé Simard. Il fut ordonné prêtre à Chicoutimi le 27 octobre 1878 par Mgr Dominique Racine. Il avait fait ses études au petit Séminaire de Québec, de 1868-75. Il occupa les postes suivants: vicaire à la cathédrale de Chicoutimi, 1878-79; il reçoit la cure de St-Paul-de-Milles-Vaches de 1879-86; de St-Fulgence, de 1886-89; de St-Irénée, 1889-99; des Eboulements,

(2) Le Courrier du Canada du 30, L'Opinion publique, 9 mai 1872.

de 1899-1904. Il est décédé subitement dans cette paroisse le 12 mars 1904. Il avait été frappé par une attaque d'apoplexie, dans la sacristie au moment où il se préparait à célébrer la messe du dimanche matin. Il fut inhumé sous l'église paroissiale des Eboulements.

Cette même année, M. François Caron construit un moulin à scie qui subsiste encore de nos jours. La fabrique décide de payer avec ses propres deniers toutes les dépenses encourues pour la reconnaissance civile de la rectification des limites Sud-Ouest de la paroisse.

C'est vers 1890, que le Lieutenant-Gouverneur Robitaille de Québec demanda au juge Adolphe Basile Routier qui était poète, d'écrire un poème qui servirait de chant de ralliement au Canada-français. C'est alors que le juge Routier composa son immortel chef-d'œuvre. Ce dernier venait de se fixer à Saint-Irénée pour y passer l'été; il en passa vingt-deux. Il s'était fait construire une magnifique résidence, une jolie villa dont la belle colonnade qui ornait la façade était remarquable; il avait donné le nom de "Hauterive" à sa maison de campagne. Par contre les vieux villageois de la paroisse l'appelaient familièrement "Notre château blanc".

C'est en se reposant sur le porche de sa villa, d'où la vue envahissait un immense panorama du fleuve et des montagnes voisines, que fut composé l'O Canada (3).

En 1890, la population de Saint-Irénée compte 1,100 âmes, dont 194 familles. On décide d'acheter un poêle pour la salle publique et de réparer le cimetière. Lors de ces travaux 85 personnes réparties entre les différents rangs de la paroisse y travaillent.

Le deuxième registre municipal, date du Lundi 19 mai 1890. C'est une session spéciale du conseil qui était composé comme suit: le maire, M. Ferdinand Gauthier, le secrétaire, J.-B. Gauthier, les conseillers, M.

M. Arsène Girard, Eloi Girard, Georges Tremblay, Joseph Gauthier, Stanislas Tremblay et Marc Bouchard. On interdit la vente de boissons enivrantes dans la municipalité sans avoir obtenu la permission du conseil, et en cas d'infraction une pénalité s'ensuivra qui pourrait aller jusqu'à l'emprisonnement si la pénalité n'est pas suivie.

En 1891, le bureau de poste est tenu par M. Charles Tremblay, ce dernier, une fois par semaine sur une estrade à la porte de l'église, criait les lettres seulement, car il n'y avait pas de journaux à distribuer. Il y a eu 65 baptêmes durant l'année.

L'année suivante, un tambour est construit à l'arrière de l'église au coût de \$80.00. Cette construction avait été ordonnée dix ans auparavant par Mgr Dominique Racine, pendant sa visite pastorale.

En 1893, l'entreprise Emmanuel Girard construit une galerie à la salle publique au montant de \$34.00. De plus, on accepte le plan de M. Jules Trudel de La Malbaie pour la confection des arcades à la même bâtisse.

Dans ces années, Saint-Irénée les Bains, cette partie de la municipalité sise le long du fleuve, au Ruisseau Jureux, attire un grand nombre de citadins. De plus, deux bateaux de la Canada Steamship Lines s'arrêtent au quai de Saint-Irénée. Egalement, le brise glace Champlain fait la navette entre Saint-Irénée et la Rivière-Ouelle pour ceux qui désirent prendre le train sur la Rive Sud, quatre fois l'été, et à deux reprises l'hiver.

Samedi le 9 février 1896, le conseil municipal décide de diviser la municipalité en deux arrondissements de votation, tel que la loi des votations l'exige. Le premier comprend le Haut et le Bas de Terrebonne jusqu'à la Rivière Jean-Noël, St-Thomas, St-Antoine jusqu'à la ligne de démarcation avec les Eboulements. Le second englobe les rangs St-Pierre, St-Nicolas, Ste-Madeleine et St-Louis jusqu'aux lignes de démarcation entre St-Irénée et St-Hilarion, et St-Irénée et Ste-Agnès.

Lundi, le 2 mai 1896, le conseil municipal passe une résolution en faveur de la deman-

(3) Inspiré du Contident de Charlevoix du texte d'Alphonse Boly, *St-Irénée, Berceau de l'Hymne national*.



Maison du Juge Routhier

Quai de St-Irénée





Ancien et nouveau pont



de de passer une ligne téléphonique dans la susdite paroisse. La dite compagnie reçoit une exemption de taxe pour une période de vingt ans à partir de l'établissement de la ligne. Cette dernière a le pouvoir exclusif de placer des boîtes (téléphonique) et planter des poteaux dans les limites de la municipalité. Cette compagnie aura le droit de charger pour chaque boîte le prix qu'elle jugera pour l'année, laquelle ne pourra dépasser \$20.00 pour une année d'abonnement. Ces boîtes devront être de très bonne qualité et assurer la plus grande satisfaction possible à ses abonnés. Il coûtera 15 centins pour téléphoner dans les limites du comté et 25 centins en dehors. Enfin, chaque propriétaire pourra se servir à des fins privées, de sa boîte ainsi qu'aux autres membres de sa famille, ses locataires ou ses pensionnaires sans aucun frais supplémentaires.

A la réunion du mois d'avril de la même année, M. M. Louis Tremblay et Georges Bouchard sont nommés pour examiner les livres de la municipalité une fois en hiver et une autre fois au mois de mai. Cette année là, la fabrique calcule 188 familles, soit 53 emplaçadaires et 135 cultivateurs. Cette dernière décide d'acheter des portes de fer pour le cimetière.

L'année 1897 voit l'érection de la Confrérie du St-Rosaire (par les Dominicains). L'association du Chemin de Croix est également instituée à St-Irénée. Chaque associé doit marcher son Chemin de la Croix une fois par semaine en faveur de celui ou de celle qui mourra la première pour une bonne mort.

La dernière année du siècle commence avec l'arrivée de l'abbé Georges Gagnon. Il est né à St-Etienne de La Malbaie, le 19 décembre 1852. Il est le fils d'Hubert Gagnon, cultivateur, et de Louise Tremblay. Son ordination eut lieu à Chicoutimi, le 21 septembre 1883, par Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke. Après quelques années passées à l'école Normale de Québec 1870-74, il alla terminer ses études au collège Ste-Thérèse 1874-79 et du Séminaire de Chicoutimi, 1879-89. Il occupa les postes de:

vicairé à Notre-Dame d'Iberville 1883-85; à Notre-Dame de Roberval, 1885-86; il est nommé curé de Saint-Paul-de-Mille-Vaches, 1886-90; de l'Anse St-Etienne, 1890-94; il devint missionnaire à St-Joseph de la Tabatière, Labrador, 1894-94; il retourna comme curé à la Petite-Rivière St-François-Xavier en 1895-99; curé de Saint-Irénée 1899-1902; il desservit à St-Jérôme, 1902-03; il devint le curé de St-Jérôme de 1903-11; décédé à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi le 14 août 1911, il fut inhumé sous le choeur de l'église paroissiale de St-Jérôme le 18 août 1911. M. L'abbé Gagnon fit construire le presbytère actuel de St-Jérôme.

A la fête de la Toussaint, le tocsin sonne toutes les heures, entre 13 heures et 19 heures, afin que les paroissiens se mettent à genoux et récitent 5 ave, 5 pater et 5 gloria pour prier les morts de la paroisse.

Au début de notre siècle, le conseil municipal est formé comme suit: le maire, M. Ferdinand Gauthier, les conseillers, MM. Joseph Gauthier, Michel Tremblay, Denis Tremblay, Napoléon Trudel, Onésime Lajoie, Moïse Bouchard, le secrétaire-trésorier est J.B. Gauthier.

Les inspecteurs de voirie sont: pour St-Thomas, Polémon Gauthier, jusqu'au Ruisseau Jureux; (Thucle) Gauthier à partir du Ruisseau Jureux à venir chez Alfred Bouchard; de chez Alfred Bouchard au pont de la rivière et tout le rang St-Thomas: Thomas Gauthier, fils de J.B. pour le Bas de Terrebonne; Irénée Boucher pour le haut de Terrebonne; François Harvey pour Ste-Madeleine; Abel Bouchard pour St-Pierre; William Audet pour St-Nicolas et Joseph Lajoie pour St-Louis.

Les inspecteurs agraires sont: Joseph Gauthier, St-Nicolas pour le haut des rangs; Louis Tremblay, Ferdinand, pour Terrebonne; Anselme Duchesne, St-Thomas.

Les gardiens d'enclos sont: Fleurien (Florien) Girard, St-Antoine; Didier Gauthier, St-Thomas; Thimothé Tremblay, St-Louis; Thas Gauthier, St-Nicolas.

Un permis pour le commerce de la bière est demandé, cette année là. La dite requête

est rejetée unanimement.

Le 3 juillet 1900, Sieur Antoine Gagnon et Elzéard Dallaire demande tel et tel privilèges qui ne sont pas expliqués au sujet de la construction d'une Hôtel du côté Nord-Est du chemin public. Le conseil accepte les privilèges demandés, mais pour la dite place, non ailleurs. Les travaux devront commencer dans les deux mois suivants cette date pour que les privilèges soient gardés. En 1901, la vente des boissons alcooliques est interdite dans les limites de la municipalité.

Lundi, le 10 juin 1902, le conseil décide unanimement qu'une pénalité de \$10.00 à \$20.00, selon le cas, sera imposé à toutes personnes, qui, pendant les séances du conseil, se permettront d'insulter ou de dire des paroles grossières aux membres du conseil ou à toutes autres concitoyens, et à défaut de paiement un emprisonnement suivant la Loi sera imposé. Cette même année, le curé Georges Gagnon est nommé membre et président du bureau d'hygiène en remplacement du Sieur Michel Tremblay, avec Narcisse Lajoie et Jean-Baptiste Gauthier.

Un cas de picote est déclaré chez Madame veuve Médéric (Médénil) Tremblay et M. Narcisse Lajoie doit s'occuper des picotes pour que le cas ou les cas ne se répandent ailleurs et également afin de leur donner tout ce qui sera nécessaire pour leur soin. Le Dr Frénette de la Malbaie est nommé médecin du bureau d'hygiène de St-Irénée. Mais très rapidement la maladie se répand et le 9 décembre, le conseil est obligé de mettre une maison à la disposition de tous ceux ou celles qui se trouvent atteints de la picote; la maladie, maintenant, semble vouloir s'étendre dans toute la municipalité. M. Georges Girard donne gratuitement sa maison du rang St-Antoine au conseil. Ces derniers devront la libérer et la désinfecter pour le mois de mai suivant. M. Arnest Soucy est nommé "garde-malade" pour soigner les picotés.

Le pont de la rivière Jean-Noël sera refait à la corvée. Cette décision sera renversée pour que le travail soit fait à la soumis-

sion. Ensuite, on reviendra à la première décision pour être de nouveau accordé à la soumission.

Sir Rodolphe Forget commence la construction de Gil'Mont et de tout son domaine. Vers la même époque le juge Lavergne érige également sa "Villa des Sablons".

Le 27 janvier 1902, M. Georges Girard est nommé garde extérieur chez Pitre Gauthier atteint de la variole, pour la somme de \$0.50 par jour.

Monsieur l'abbé Joseph O. Perron est nommé curé, il le sera toute les trente prochaines années. Ce dernier est né à la Baie Saint-Paul le 22 avril 1864, fils d'Euchariste Perron, cocher, et de Calixte Dufour. Il fut ordonné prêtre à Chicoutimi par Mgr Louis Nazaire Bégin, le 2 juin 1889. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi 1880-85 et ses études théologiques au Grand Séminaire du même endroit, janvier 1886 à juin 1889. Il occupa les postes de: vicaire à St-Jérôme, 1889-90; il est nommé curé de Saint-Paul de Mille-Vaches de 1890-1902; en même temps il dessert les missions de Ste-Anne de Portneuf et St-Louis de Sault-au-Cochon 1894,1903; Curé de St-Irénée de 1902 à 1933. Depuis septembre 1933, il est au repos. Il se retire dans sa propriété à Saint-Irénée même. C'est sous son administration que furent reconstruits l'église et le presbytère actuels de St-Paul de Mille-Vaches. Il fut inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Irénée, le 20 avril 1960.

En 1903, Charles Tremblay est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité en remplacement de Georges Bouchard. Ce dernier avait remplacé J.-B. Gauthier en 1901, le premier secrétaire de la municipalité. Il avait reçu cette charge en 1872.

M. Rodolphe Forget demande au conseil de voir à prendre les moyens nécessaires pour conduire l'eau qui coule sur son terrain en provenance de chez Lévitte Tremblay et d'Honoré Gaudreault, hors de ses propriétés. Lors de cette assemblée, le conseil reçoit une lettre du bureau d'hygiène au sujet d'une plainte porter par M. Xavier Gauthier priant le conseil de faire disparaître



M l'abbé Joseph O. Perron

une "fausse" d'aisance et une porcherie bâtie près du puit qui alimente sa maison. Le conseil s'occupe de la plainte et après vérification ordonne au propriétaire d'enlever sa porcherie qui est contre les règles d'hygiène.

Les travaux du pont de la rivière Jean-Noël sont réalisés par "Rosenal" Gauthier pour un montant de \$510.00, et commencent le 7 juillet.

Un citoyen de la municipalité est condamné à payer une amende de \$1.00 pour avoir exercé le métier de "chartier" dans la paroisse. Et si dans les trois jours suivant cette séance il n'a pas payé le montant, l'affaire sera remis à l'avocat D'Auteuil pour recouvrer la somme.

Sir Rodolphe est évalué à \$25,000.00 pour ses propriétés à St-Irénée.

La paroisse de St-Irénée assiste en 1904 à la bénédiction de ses trois cloches. La plus grosse pèse 1450 livres; elle se prénomme Marie-Immaculée et donne la note sol. On

peut apercevoir des dessins du Christ en croix, de la vierge, de l'ange gardien de la paroisse, de l'évêque et les armes du pape Pie X. La moyenne est lourde de 1,100 livres; elle est baptisée Joseph. Elle donne la note la, ayant les portraits de Joseph, du Sacré-Coeur, etc. La plus petite ne pèse que 800 livres et donne la note si. Elle porte le nom de St-Irénée. Ces cloches ont été fabriquées à Annecy le Vieux, Haute Savoie, en France. Le coût de ces cloches s'élève à \$1,347.00.

Le 26 janvier 1905, lors d'une réunion régulière du conseil municipal, Sir Rodolphe Forget prie le conseil de passer une résolution pour obtenir un octroi du gouvernement pour la construction d'un chemin de fer dans le comté de Charlevoix. Cette demande est prise en considération par la corporation et est reportée à la séance du mois de février. A cette séance, le 5 février, les conseillers passent la résolution de demander qu'une subvention soit accordée pour l'établissement d'un chemin de fer dans le comté. La résolution est envoyée à l'Honorable Ministre des Chemins de fer de la puissance du Canada.

Le chemin de fer entre St-Joachim et Clermont ne commencera que quelques années plus tard.

Le 6 mars 1905, M. Ernest Tremblay, boulanger, par l'entremise des avocats, MM. Fiset et Grenier, demande au conseil de faire observer les règlements d'hygiène concernant l'eau de la rivière Jean-Noël. Le conseil municipal verra à faire respecter et ce qui est nécessaire. L'eau de la rivière Jean-Noël servait d'eau potable pour plusieurs familles.

Le 2 juillet; M. Georges Girard porte plainte contre Ernest Tremblay, boulanger; il se plaint que ce dernier refuse de livrer du pain de six livres et de qualité tel que voulu par le plaignant. Le conseil décide:

1- que tous boulangers, marchands ou autres personnes qui fabriquent, vendront du pain pour le commerce et l'usage public dans les limites de la municipalité sont tenus et obligés d'avoir en main ou en leur

possession du pain de six livres.

2- que les dits boulangers ou marchands devront avoir ou tenir du pain de différentes qualités suivant la demande du public.

3- toute personne qui enfreindront le présent règlement sera confisquée et tout permis de licence lui sera retiré ou refusé et une amende lui sera imposée pour défaut.

4- le présent règlement entrera en vigueur et aura force de loi quinze jours après sa promulgation, et devra être lu deux dimanches à la porte de l'église. Adopté unanimement.

M. Ferdinand Gauthier est remplacé comme maire par M. Alec (Alexis) Girard sur division du conseil (4 vs 3 votes). Il est intéressant de noter que M. Girard aura l'opposition la plus forte qu'aucun autre à la mairie dans toute l'histoire de la municipalité. M. Girard est élu maire pour la première fois le 5 février 1906.

Le 2 avril, le conseil décide de porter leurs séances du mois à sept heures du soir

au lieu de dix heures l'avant-midi, J.-B. Gauthier est élu maire de St-Irénée en février 1907.

Au cours de 1909, les mois de juin et juillet voient la corporation recevoir deux demandes pour l'obtention de certificats afin de tenir des hôtels de tempérance. En août, M. J.-B. Gauthier démissionne de son poste. Le 14, M. Eloi Girard est nommé pour succéder à M. Gauthier. Mais dès le mois de janvier suivant, Alec Girard revient à la surface et reçoit le poste de premier magistrat. Quatre ans après son premier mandat, M. Girard réintègre la mairie.

En février 1911, les conseillers doivent choisir de nouveau un maire. Il y a encore lutte entre notre tenace M. Alec Girard et le conseiller François Gauthier. Epiphane Gauthier secondé par Joseph Gauthier proposèrent l'ancien maire. De son côté, M. François Gauthier était proposé par Marc Gauthier secondé de Phidème Lajoie. Le secrétaire-trésorier, Charles Tremblay écrit ce qui suit dans le procès-verbal:

Chemin de Croix



"Ont voté pour Alec Girard: Epiphane Gauthier, Joseph Gauthier, Alec Girard. Ont voté pour François Gauthier: Marc Gauthier, Phidème Lajoie, François Gauthier.

Le vote étant de trois contre trois, Alec Girard, maire, est appelé à donner son vote prépondérant "prepodérant votem" pour lui-même, lui donne la majorité des voix."

Notre ami en votant deux fois pour lui-même défait son adversaire.

En 1912, M. Azarias Tremblay achète le moulin de François Caron.

Le 6 mai, le secrétaire donne lecture d'une requête de M. J. Dumontier représentant la compagnie Québec & Saguenay, demandant au nom de la dite compagnie de passer la ligne du chemin de fer dans la municipalité et s'engageant en prenant partie ou tout le chemin public, de donner en retour le terrain nécessaire pour remplacer le dit chemin public et de payer le coût du dit chemin. La corporation accepte la requête de M. Dumontier.

Trois mois plus tard, le conseil procède à la nomination du maire en remplacement de Sieur Alec Girard dont l'élection a été annulé par jugement de la cour du circuit. François Gauthier est déclaré premier magistrat. Nous avons le jugement rendu par la cour du district de Saguenay relativement à cette affaire; en voici un extrait:

Province de Québec            Court de circuit,  
District Saguenay  
no. 78    le 17 ième jour de juin 1913.  
Par la cour. - L'Honorable Juge B. Letellier.  
..... demandeur  
..... défendeur

... La loi doit s'interpréter en faveur des voteurs, du droit de vote, et non en faveur des candidats.

Dix électeurs peuvent être dans la salle entre deux heures et trois heures et ne pas voter; s'il ne se passe pas une heure entre l'enregistrement des votes, le président ne peut clore. Il en est de même entre trois et quatre heures. Si à quatre heures, il n'y a pas un seul voteur présent qui n'a pas en-

registré son vote, alors la loi crée une présomption et le président doit clore. Mais si depuis trois heures, il y a des votes et que des électeurs présents manifestent leur intention d'attendre au lendemain, le président doit ajourner, car ces électeurs exercent un droit. Dans notre cas, c'est ce qui a eu lieu. Le président voyant des voteurs qui n'avaient pas voté devait ajourner dans l'intérêt public.

Considérant que dans la circonstance, le président au lieu de favoriser le vote tel que le veut la loi, s'est laissé influencer par des valeurs et aussi par son désir et son entêtement, et par là a commis une injustice vis-à-vis ses concitoyens;

Considérant que cette illégalité a préjudicié à un grand nombre de voteurs et rend nulle l'élection."

Il n'est pas de notre ressort de condamner qui que ce soit, mais d'après le jugement, le président d'élection que nous nous abstentions de nommer, est beaucoup plus responsable que le "maire sortant" (peu importe les pressions des "cabaleux") dans ce cas litigieux. D'ailleurs, M. Alec Girard sera nommé conseiller à l'élection suivante. Et lors de l'élection du maire, ce dernier s'opposera à la nomination de François Gauthier, mais malheureusement pour lui, il sera le seul. Ce monsieur est une preuve de tenacité, de courage et un lutteur dans le style de John Diefenbaker, un lion de la politique. Ici, il ne faut absolument pas tenir compte de l'idéologie des deux qui n'a rien à voir dans notre exemple et à notre personnage. Vous remarquerez que nos louanges seront très rares dans le reste de nos pages; notre but ne le vise pas. Mais dans le cas soulevé ci-dessus, il représente une image très explicite des luttes électorales de notre municipalité, et c'est dans ce but que nous le soulignons.

En 1913, on érige à l'église un chemin de croix dont les sujets sont en relief, et en couleur. Thomas Imbault est nommé "bedeau".

Une autre polémique naît cette année quoiqu'elle n'est qu'un aboutissement. Cette fois, Sur Rodolphe Forget et le curé Perron

en seront l'objet. Il nous est difficile de ne pas la traiter, car elle fait parler et couler beaucoup d'encre et tous ceux qui ont écrit sur Sir Rodolphe Forget la mentionne. Cette histoire, selon certain et qui est probablement vrai, commence par une différence idéologique au niveau politique. M. Forget représentait deux comtés au niveau fédéral, Charlevoix et Montmorency, sous la bannière conservatrice tandis que le curé défendait fièrement l'étiquette libérale. En 1907, lors de la première année d'existence du pensionnat construit par M. Forget, dénommée couvent St-Marie, le curé Perron y fit une vive opposition. Les enfants qui fréquentaient cette école n'avaient rien à déboursier, ni pour l'enseignement, ni pour les livres ainsi que pour la pension. Les soeurs qui enseignaient à cet établissement venaient de France (St-Louis de France). Vers 1917, les soeurs seront obligées de quitter l'établissement et entraînera la fermeture du couvent. Il est assez difficile de comprendre l'attitude du curé qui voit offrir à ses paroissiens la possibilité de s'instruire gratuitement. Aujourd'hui, personne n'aurait pensé refuser un tel offre.<sup>(4)</sup> En 1913, Sir Rodolphe Forget propose de défrayer tous les frais de rénovation à l'église. Il refusa (curé Perron), l'église devait être une ruine "rouge" plutôt qu'une splendeur "bleue". Suite à cette décision, un grand nombre de paroissiens signèrent une pétition à l'adresse de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, demandant le renvoi du curé. Le député Forget fit également des pressions allant jusqu'à déclarer que si le curé Perron demeurait à St-Irénée se serait un véritable scandale. Mgr Labrecque convoqua le curé et selon ce dernier lui offrit la plus belle cure du Lac St-Jean, mais il refusa. Le dimanche suivant, il dit à ses paroissiens: "Je vous aime et je veux mourir avec vous tous".

Pendant ces événements, le conseil fut saisi du problème et passa une résolution

(4) Une partie de ce litige a déjà été traité dans un chapitre antérieur; mais pour la bonne marche du recueil, nous avons dû l'écrire dans ce chapitre également afin de respecter la chronologie.

pour appuyer le curé Perron. Dans cette résolution, le conseil se montra élogieux envers le curé: "qu'il remplit bien ses devoirs", "qu'il est d'une conduite irréprochable". On dit également que Sir Rodolphe Forget ne parle pas pour un grand nombre de paroissiens, (on oublie la pétition) et condamne le geste de ce dernier. Cette proposition est passée sur division, ce qui est cocasse car le manque d'unanimité prouve hors de tout doute la division qui régnait dans la population face au refus du curé. Le procès-verbal qui d'habitude doit donner le résultat des votes pour ou contre avec les noms, ne paraissent pas dans ce cas. Il nous a été relaté dans un chapitre antérieur que le curé Perron avait installé à St-Irénée la Banque Provinciale, juste en face de Ernest Tremblay qui lui possédait la Banque Canadienne Nationale; grêle de coïncidence, car ce dernier a toujours été reconnu pour un farouche conservateur. Enfin, le curé Perron avait interdit à Sir Rodolphe Forget de laisser son carrosse dans la "cour de l'église."

Le 3 mars 1913, M. Hermel Thibault obtient un règlement qui lui octroie la permission de passer les dalles du moulin en travers la cage du pont de la rivière, côté nord.

Le 2 janvier 1914, M. François Gauthier est élu maire par un vote unanime. A l'église un orgue à trois claviers est installé.

Le 19 janvier 1915, M. François Gauthier conserve sa nomination à la mairie. Pendant ces douze mois, la fabrique décide d'apporter une importante rénovation à la salle publique.

Le 7 février 1916, M. Médéric (Médéril) Gauthier devient maire; il ne gardera sa charge qu'une année. Voici la description que nous reproduit Louis Guérin de ce maire en 1920: "..... beau type d'homme, taille élevée, figure intelligente, démarche énergique....."

L'année suivante, Lucien Girard prend la charge de premier magistrat. On construit une grande maison à deux étages pour la salle publique, en face de l'église. Sir Ro-

dolphe Forget paie de ses deniers la somme nécessaire pour amener l'aqueduc à son couvent. Les travaux étaient réalisés à la "petite pelle."

Le 5 octobre 1917, L. T. Maltais qui demandait l'appui du conseil municipal pour obtenir du gouvernement provincial une aide pour l'amélioration d'une route traversant le comté de Charlevoix. Après avoir longuement délibéré, il est proposé par Joseph Girard et secondé par Georges Bouchard: (texte intégral de la résolution)

*"Vu les faits exposés à ce conseil dans le nécessaire la population de Charlevoix est en chiffre rond de 20.000 âmes; et dont le territoire habité excède 75 milles en longueur, sur le fleuve, il y a en outre quatre paroisses et une mission situées à une distance moyenne de dix milles du fleuve, c'est à dire que cette population est fort dissimée et servie par un système de chemin long et difficile, tracés dans les lignes frontières des rangs pour convenir à la population agricole et sans égards à la configuration montagnueuse du terrain.*

*La Malbaie est le chef-lien du district avec lequel les autres paroisses, n'ont pratiquement aucun service de transport, et elles n'en n'ont pas plus que le reste du pays. Le steamer Champlain ne sert qu'à la Malbaie et St-Irénée et le Canada Steamship Lines Company organise son service surtout pour accomoder sa clientèle de touristes. car un bateau par semaine ne compte pas pour un service sérieux et efficace. dans une paroisse comme Baie St-Paul, l'une des plus populeuses, des plus riches, et des plus comtés de la Province. La voiture est donc le seul mode de location et pour les médecins exerçant dans un rayon moyen de 25 milles et pour les hommes d'affaires, les plaideurs et les témoins qui, appelés au chef-lieu ont à recourir en un seul sens, une distance de dix, vingt ou trente, jusqu'à quarante cinq milles*

*Et que faut-il compter lorsqu'on veut atteindre Québec dans les cas urgent assez fréquent, de la Malbaie à St-Joachim l'on compte 63 milles, il faut ajouter plus de 29*

*pour St-Siméon une route apporterait un soulagement considérable à cette misère, dont n'ont pas d'idée les gens qui n'ont jamais traversé à Charlevoix en voiture.*

*Il est maintenant reconnu que l'on peut tracer sans qu'il en coûte beaucoup une route convenablement améliorée de St-Siméon à la Baie St-Paul, qui, plutard pourrait se continuer à St-Fite.*

*Dans sa direction générale cette route, pourrait suivre les vieux chemins. Il n'y aurait à faire des chemins neufs que pour contourner les montagnes, et sur des distances relativement courtes.*

*Ces projets occupent déjà les gens d'affaires de Charlevoix et les conseils municipaux devraient en faire une étude sérieuse et persévérante.*

*Le jour où on pourra traverser le comté de Charlevoix en automobile ouvrira une ère nouvelle, l'on sentira à l'instant l'élan au progrès pour la classe agricole et dans tout ordre de chose même dans le mouvement des touristes, qui, de La Malbaie où il s'est jusqu'aujourd'hui confirmé, s'étendra aux autres places sans se ralentir à La Malbaie. Il y sera plutôt active.*

*Vu que cette mesure rencontre les vues et les désirs des contribuables de cette municipalité. Il est résolu en conséquence comme suit:*

*Le gouvernement de cette province est instamment prié par ce conseil de faire étudier ce projet ci-dessus par l'un de ces ingénieurs dès avant l'hiver prochain, et d'attiner à exécution de ce projet une part suffisante des deniers publics à la prochaine session du parlement provinciale.*

*Adresser la présente à l'honorable Sir Homer Gouin, premier ministre de la voirie et à Alexandre Tachereau, ministre des travaux publics et du Travail.*

*ajourné*

*Lucien Girard, maire*

*Chas. Tremblay, sec.-trés.*

A l'assemblée spéciale du 23 mai 1918, M. le maire fait remarquer qu'il convoque cette réunion au sujet des personnes qui travaillent sur la ligne de chemin de fer le

dimanche. Sur la proposition de Napoléon Tremblay, secondé par Ernest Tremblay, il est résolu que M. le maire, Lucien Girard, est prié d'avertir la compagnie de bien vouloir discontinuer leurs travaux le dimanche parce qu'il se trouve dans un centre catholique.

Le 3 février 1919, Ernest Tremblay succède à Lucien Girard comme maire. Treize jours plus tard, Sir Rodolphe Forget décède dans des circonstances assez mystérieuses. A la réunion du conseil, le mois suivant, ce dernier croit "exprimer l'opinion unanime de tous les citoyens de St-Irénée en rendant à cet homme imminent l'hommage de leur respectueuse admiration"; "que les membres de ce conseil prient Lady Forget d'agréer l'expression de leurs plus vives sympathies dans la perte cruelle qu'elle vient de faire". Une copie de cette résolution fut transmise à Lady Forget ainsi qu'au journal La Patrie pour publication.

Certains contribuables attirent l'attention du conseil au sujet de la vieille goëlette qui est renversé dans le bas de la rivière ce qui cause un grand danger pour les jeunes. Le secrétaire est autorisé d'écrire au juge Bergeron le priant de la faire disparaître.

Le premier juillet 1919, l'inauguration grandiose du chemin de fer concluait 25 ans de lutte de Sir Rodolphe Forget pour ce projet, malheureusement il ne le vit pas.

Le 6 juin 1921, le conseil statua sur un règlement régissant les licences de commerce dans les limites de la paroisse, en ce qui concerne les boulangers, "colporters" ou "tenant un dépôt de stock de grain" pour le revendre au public".

Le conseil demande la copie du règlement concernant le Gros Ruisseau entre la Malbaie et St-Irénée en 1889. Voici le document:

#### **Règlement du pont du Gros Ruisseau**

Règlement concernant les réparations à faire au pont du Gros Ruisseau et son entretien:

A une assemblée spécial du conseil de Comté pour la première division du Comté

de Charlevoix, ajournée du trois juillet mil huit cent quatre-vingt neuf tenue le 16 juillet 1889 à dix heures du matin furent présent M. Joseph Boudreault, maire de St-Agnès, M. Ferdinand Gauthier, maire de St-Irénée, M. François Dallaire, maire de St-Fidèle, M. J.A.J. Kane, maire de St-Etienne de la Malbaie, en même temps préfet, formant un quorum sous la présidence de ce dernier.

Attendu qu'une plainte avait été portée devant ce conseil de la part du conseil local de St-Etienne de la Malbaie par l'entremise du préfet concernant certaine réparation urgent à faire au pont du gros Ruisseau faisant division entre la municipalité de St-Etienne de la Malbaie et celle de St-Irénée.

Attendu qu'à la séance de ce conseil tenue le deux avril dernier (1889) une résolution a été passée à l'effet de déterminer par un règlement du dit conseil les travaux à faire du dit pont.

Attendu que le projet de règlement a été soumis aux deux municipalités de la paroisse de St-Etienne de la Malbaie et celui de la paroisse de St-Irénée dans le cours du mois de juin dernier.

Attendu que les avis requis en pareil cas par la loi et toutes autres formalités ont été remplies.

Il est statué et ordonné par règlement de ce conseil comme suit savoir:

Qu'à l'avenir le pont du gros Ruisseau sera à la charge, des municipalités de St-Etienne de la Malbaie et de celle de St-Irénée et que les travaux à faire au dit pont, tant pour reconstruction, réparation et entretien seront répartis comme suit, savoir, entre les dites deux municipalités dans la répartition suivante, savoir: la municipalité de St-Etienne de la Malbaie pour les deux tiers et la municipalité de St-Irénée pour un tiers et qu'il en sera ainsi tant que le dit règlement ne sera pas annulé.

Donné à la Malbaie, le 11 juillet 1889.

J. A. J. Kane, préfet

Vraie copie Henri Simard S. T

A la session du 14 août 1905 le règlement a été amendé comme suit:

par la résolution inscrite ci-dessous entre pourcentage et adopter unanimement:

"Proposé par M. Joseph Couturier secondé par Charles Warren qu'à l'avenir les travaux du pont du gros Ruisseau seront basés sur le rôle d'évaluation à venir.

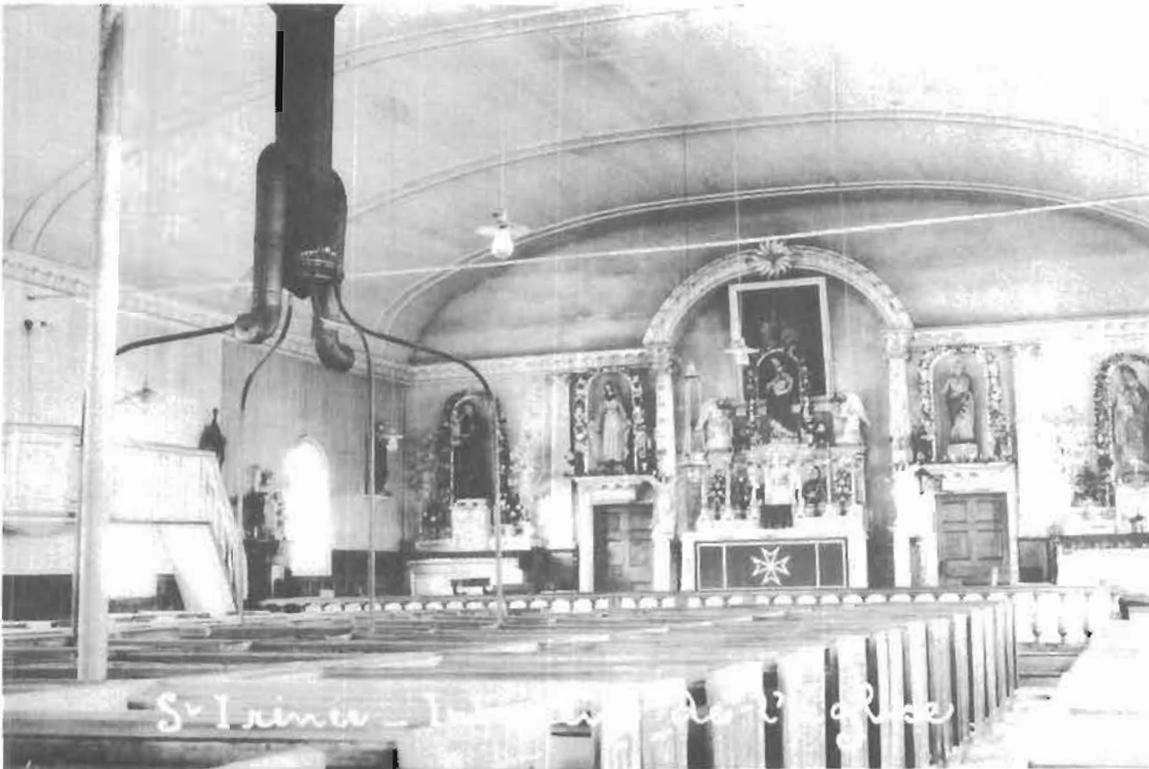
Vraie copie de la dite résolution inscrit dans le procès-verbal du 13 sept. 1905.

Henri Simard S. T. C. C.

La fabrique décide de faire poser l'électricité à l'église, à la sacristie, à la salle publique, au presbytère, et une lampe à l'extérieur. Elle espérait que le tout soit terminé pour la fête de Noël.

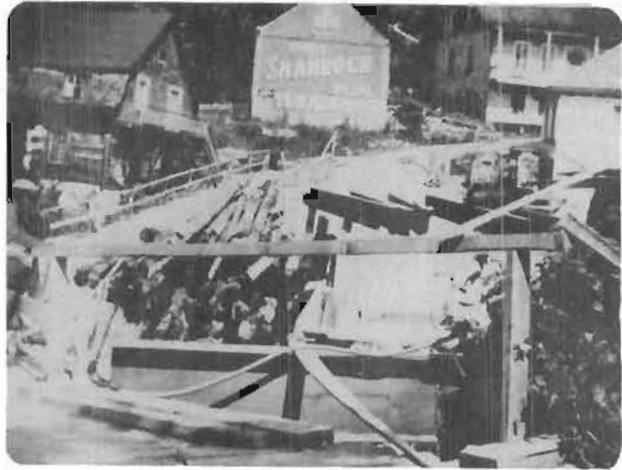
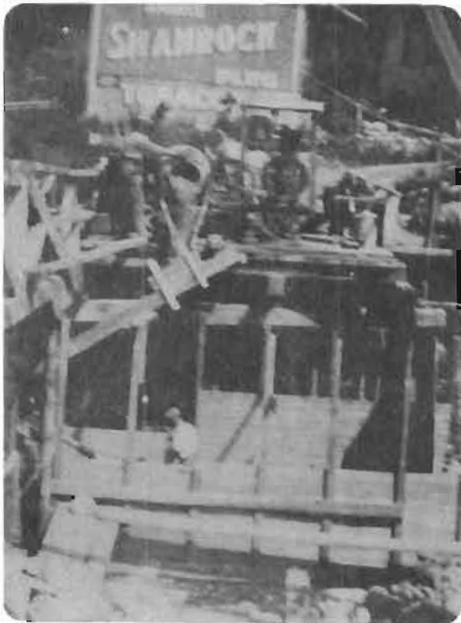
Le 19 juin 1923, Médéril Gauthier est nommé par le conseil pour aller à Québec acheter les matériaux nécessaires pour la construction du pont en béton armé, sur la rivière Jean-Noël, dans la concession de St-Pierre, suivant les plans et devis du département des travaux publics de Québec. Plus tard en 1925 on procède à la construction du pont.

Intérieur de l'église

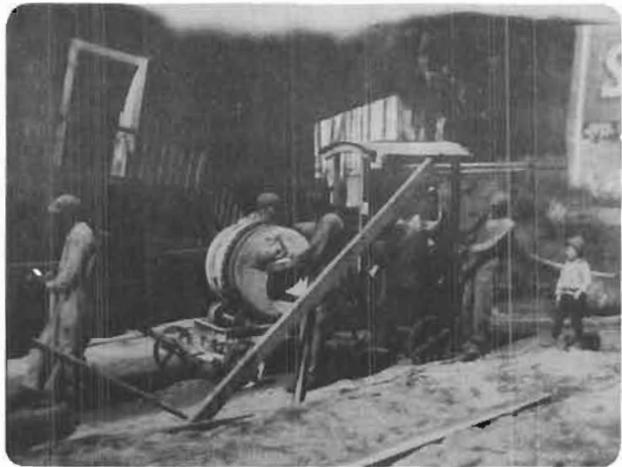


Au mois d'octobre 1923, après avoir fait la lecture d'une lettre de M. Aut. Simon, avocat, concernant le service du chemin de fer, National Québec & Saguenay, durant la saison hivernale; il est proposé par M. Azarias Tremblay, secondé par M. Joseph Bouchard et résolu:

- 1- Que le dit conseil croit opportun de présenter à l'Hon. ministre des chemins de fer, par l'entremise de M. Pierre Casgrain, député de Charlevoix-Montmorency une requête exposant ce qui suit:
- 2- Attendu que le service des chemins de fer nationaux; division Québec-Saguenay est des plus irréguliers les jours où le train de passager est attaché au train de "fret";
- 3- Attendu que ce système cause des ennuis considérables tant au point de vue des voyageurs que du service des malles;
- 4- Attendu que le dit conseil croit qu'il serait possible et raisonnable d'éta-



CONSTRUCTION DU  
NOUVEAU PONT  
1925



blir sur le dit chemin de fer un service de train express régulier pour tous les jours de la semaine;

- 5- Attendu que le système d'administration actuel des dits chemins de fer nationaux, division Québec-Saguenay ne permet pas au public voyageur de bénéficier du tarif dit de seconde classe;
- 6- Attendu que les trains transportent toujours au moins un wagon de seconde classe;
- 7- Attendu que, . . . , les voyageurs sont forcés de voyager en seconde classe alors qu'ils paient le tarif de première classe;
- 8- Attendu que le dit conseil ne voit pas pourquoi division Québec-Saguenay est privée du tarif de seconde classe alors que tous les autres réseaux de

chemin de fer nationaux en sont pourvus;

- 9- Le dit conseil prie l'honorable Ministre des Chemins de fer de bien vouloir prendre en considération les raisons ci-haut mentionnées et pourvoir à l'établissement sur la division Québec-Saguenay tant d'un service de train express tous les jours de la semaine à la longueur d'année que d'un tarif à la fois de première et de seconde classe;
- 10- Le dit conseil demande un agent de station permanent.

Le 3 novembre 1924, le conseil municipal décide d'imposer la vaccination obligatoire, sur une recommandation du Service d'Hygiène. Dans la même année, on répare le toit de la sacristie, on rénove le presbytère et une partie du cimetière reçoit des travaux d'aménagement.

## 1925 à NOS JOURS

Dans ce premier quart de siècle, on note une différence quand même assez marquée des habitations selon l'étude sociologique de Léon Guérin. De la masure antique mal éclairée difficile à tenir chaude par les grands froids d'hiver, l'habitat est remplacée par une maison à deux étages.

Cependant l'exploitation agricole reste à peu près le même, soit la culture répétée d'une céréale sur le même terrain, suivie d'autant d'années de pacage, avec complément de vastes étendues qui restent en friches.

Dans les maisons, on tisse en vue de la vente, et surtout de la vente au tourisme, notamment pour le compte de la "Handicraft company", des couvertures de lit en coton et le fil d'étaupe "boutonné". Il y a quelques années, soit fin 18ème siècle, on ne voyait aux hommes et aux femmes que des vêtements fabriqués à la maison, avec la laine de leurs brebis: aujourd'hui soit 1925, on ne s'en contente plus: le luxe fait des progrès parmi les habitants: les étoffes des manufactures anglaises, aux dessins variés et aux couleurs éclatantes, excitent toutes leurs convoitises. L'usage des corsets et de la crinoline commence même à se répandre.

Sur un plan social, collectif, nous poursuivront les choix, décisions pris par les dirigeants municipaux et paroissiaux, sur les besoins immédiats dans le temps. Ces résolutions, nous aideront à comprendre ce qui s'avérerait nécessaire pour le bien et le plein épanouissement de tous les citoyens, ou de toute la communauté.

En avril 1926, la participation des gens à la politique interne de la municipalité semble donner du fil à retordre aux dirigeants, à la suite de quoi le conseil adopte un règlement pour mettre fin au mauvais ordre pendant les séances tenantes.

Ce règlement se dicte comme suit:

1) A partir de la mise en force du présent règlement, il est strictement défendu de troubler la paix et le bon ordre, pendant les séances du conseil, soit par des paroles injurieuses, menaces, ou intimidation par divers membres du dit conseil.

2) Il est aussi défendu à toutes personnes qui assisteront aux séances de parler sans nécessité ou sans l'ordre du conseil.

3) Toute personne intéressée sur des questions en délibérées en sa faveur devra demander permis au conseil pour être entendu, et nul dans le public n'aura le droit d'intervenir sans en être requis par le ou les membres du dit conseil.

4) Toute contravention à aucune des dispositions du présent règlement sera punie par une amende de vingt piastres qui sera responsable suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec.

5) Tout règlement ou résolution antérieure au présent, concernant la paix et le bon ordre pendant les séances sont par le règlement annulé à toute fin que de-droit.

6) Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de loi.

En juin de la même année M. Pierre Casgrain obtient du conseil une licence lui accordant le droit de la vente de vins et bières à table à l'hôtel Charlevoix.

Ce permis lui est accordé mais seulement pour les pensionnaires au repos. Il lui est défendu d'en vendre aux voyageurs qui ne s'arrêtent que pour manger.

Le quai à cette époque connaît un essor économique important. Des pressions sont faites pour qu'il soit agrandi et élargi. Outre les marins de goélettes qui en font bonne utilisation, il est un avec celui de Pointe-au-Pic qui occupe l'industrie touristique de Charlevoix. Le bateau est le moyen de transport considéré et apprécié des multiples voyageurs du temps.

Février 1928, M. Henri Lajoie remplace M. Charles Tremblay comme secrétaire-trésorier au municipal, il occupera la même fonction - soit en 1930, à la fabrique.

Afin de prévenir les dangers que comportent la promenade à bicyclette, le conseil a-

adopte un règlement qui se lit comme suit:

"Dorénavant les bicyclistes devront porter une lumière à l'avant de leur bicycle, le soir, et leur défendant de transporter une autre personne soit sur leur bras ou toute autre partie de leur bicycle."

Des échanges de terrains entre le conseil et sa majesté le Roi, pour l'agrandissement de la cour de la station, sont exécutées.

A la fabrique une résolution est passée qui met fin au paiement du sacristain par un quart de minot de blé. Celle-ci paiera dorénavant 75 centins en argent. Elle décide de redresser le long pan sud et la voute de l'église. M. Emilien Giroux fera la plus basse soumission et une charge des travaux. Le coût est de \$11,000.

L'électricité fait partie des découvertes importantes du siècle. Son implantation à Saint-Irénée date du 3 février 1930 à la suite d'un contrat entre la corporation municipale et "The Labrador Electric & Pulp Co.". Ce contrat ayant pour fin d'éclairage, de chaleur, force motrice et autres fins à l'électricité.

Ce n'est qu'en mars qu'on en fait la lecture et que copie de ce contrat se lit comme suit:

L'an mil neuf cent trente, le 11 mars. En présence de Louis Adjutor Bouliane, notaire public soussigné résidant et pratiquant en la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie.

Ont comparu: La Corporation de la paroisse de Saint-Irénée, Corporation Municipale ayant sa place d'affaires en le village de Saint-Irénée ici représenté par:

Messieurs Napoléon Tremblay, cultivateur, maire, et Henri Lajoie, secrétaire-trésorier de la dite corporation tous deux dûment autorisés pour ce qui suit par un règlement de la dite Corporation no 21: La Corporation, partie de la première part et The Labrador Electric and Pulp Company Limited légalement constitué ayant sa place d'affaires en la paroisse de la Malbaie ici représentée par Joseph Osé Duguay, de la Malbaie, son gérant, dûment autorisé par résolution de bureau de direction de la dite compagnie, ci-après appelée La Compagnie, partie de la seconde part.

1) La Corporation accorde pour une période de dix ans à la Compagnie The La-

brador Electric and Pulp Limited le droit d'installer, développer, opérer, et maintenir dans les rues, les places publiques de la dite Municipalité, partout où cela peut être nécessaire pour l'exploitation des affaires de la Compagnie les appareils nécessaires à la transmission, à la distribution et à la vente de la lumière, de la chaleur et de l'énergie électrique à la municipalité et aux citoyens de la Municipalité, avec aussi le droit sous la surveillance et la direction d'un représentant autorisé de la Municipalité de tailler et de couper dans les places publiques, tous les arbres qui nuiraient.

1) à l'installation et au bon fonctionnement des appareils de la Compagnie et généralement de faire dans les places publiques de la Municipalité tous travaux qui seront nécessaires à l'installation et au bon fonctionnement des appareils de la Compagnie.

2) En considération de quoi la Compagnie s'engage à fournir pour la dite période de dix ans un service commercial et journalier de vingt-quatre heures d'énergie électrique pour la Municipalité et aux citoyens de la Municipalité à raison de dix centins du Kilowatt-heure réduisant à neuf centins si le compte est payé comptant sur demande après lecture des compteurs, et à fournir l'éclairage d'une lampe de rue d'une capacité de cinquante watts pendant la durée de ce contrat maintenue à tous les poteaux du réseau de la Compagnie dans les limites de la Municipalité que la Corporation désigne au prix de neuf piastres par année et par lampe, les ampoules devant être fournies par la Corporation, mais fixées par la Compagnie.

3) La Compagnie s'engage à réduire son taux d'éclairage d'un centin du Kilowatt-heure, si après deux ans à partir de la mise en force du présent règlement son revenu brut est augmenté de vingt-cinq pour cent, la Corporation aura le droit d'obtenir de la Compagnie une rédition de compte à cette fin.

4) La charge minimum jour chacun des compteurs sera de soixante et quinze centins par jour.

5) Ces taux resteront en vigueur et deviendront effectifs immédiatement après la prochaine lecture du compteur ou aussitôt vue ce dernier sera installé s'il n'existe déjà et à cette fin La Compagnie aura le droit de placer des compteurs partout où elle jugera à propos et à n'importe quel temps.

6) La Compagnie ne sera pas tenue d'ajouter à son matériel d'exploitation pour fournir un service plus considérable à moins que le revenu annuel provenant de tel service pour une période minimum de dix ans ne soit égal à vingt-cinq pour cent du coût de tel ajouté de matériel. La Compagnie ne sera pas tenue non plus de planter des poteaux quand la terre est gelée.

7) Quand aux taux établis pour les citoyens par le paragraphe 2- il y aura exception pour les personnes non-résidentes pendant douze mois de l'année dans les limites de la Municipalité qui auront à payer douze centins du Kilowatt-heure au lieu de dix centins avec une réduction de une centin si le compte est payé comptant comme dit ci-dessus.

8) La Compagnie se réserve le droit de faire des charges additionnelles pour remonter le coût du service qu'on pourra réquérir d'elle pour une période de moins d'un an, ainsi que le droit d'exiger des dépôts pour garantir le paiement des comptes des clients qui ne possèdent pas d'immeubles suffisants dans la Municipalité.

9) La Municipalité s'engage à acheter et à prendre de la Compagnie tout l'éclairage, la chaleur et l'énergie électrique dépensés par la dite Municipalité pour quelques fins que ce soit durant une période de dix ans à compter de la date du présent contrat, et elle s'engage durant cette période de dix années à acheter, ni employer venant d'une autre compagnie et aussi, durant cette période de dix années à ne permettre à aucune autre Compagnie ou personne de se servir des places publiques de la dite Municipalité pour la distribution ou la vente de la lumière, de la chaleur et de l'énergie électrique dans ses limites.

10) Le présent contrat liera les deux parties, leurs successeurs et avant droit.

11) Aucune réduction de taux et aucune réclamation en dommage ne pourra être faite pour interruption du courant causé par cas fortuit ou force majeure.

12) La Compagnie s'engage à fournir les fils de raccordement sur une distance dépassant pas deux cent pieds de son réseau électrique à la résidence du client. l'excédant de cent pied étant à la charge du client.

13) Dans aucun cas la Compagnie ne sera tenu d'étendre le réseau de son système électrique, si, sur le parcours de chaque

extension de deux cent pieds de longueur, elle ne trouve pas à y placer au moins cinq lampes de cinquante watts chacune.

14) Dans aucun cas la Compagnie ne sera tenue de fournir la lumière et la force motrice par contrat pour un terme de moins d'une année.

15) Au cas où la Compagnie accorderait ou tolérerait par la suite aux autres Municipalités traversées par la Corporation plus avantageuses que celles du présent contrat, il sera loisible à cette dernière de modifier ipso facto le présent contrat en conséquence de manière à inclure ces nouvelles conditions pour faire partie du présent contrat et la Compagnie s'engage à soumettre à la résolution que la corporation adoptera à ce sens au cas échéant.

Dont acte et passé à la Malbaie les jours, mois et an, sus-dits sous le numéro

Les comparants ont signés avec moi notaire.

Lecture faite .....

En octobre à une réunion spéciale du Conseil, l'accord passé entre la Compagnie Labrador Electric & Pulp Co. est remis en question à cause de l'article 15 du contrat. En effet la corporation municipale de Pointe-au-Pic ayant signé un contrat plus avantageux, la Municipalité de Saint-Irénée passe une résolution pour changer cet accord.

M. Joseph Trudel remplace M. Napoléon Tremblay comme maire en janvier 1931.

Si l'on consulte le tableau démographique du début on constatera qu'en 1931 La Malbaie comptait 2,890 âmes, or en Juin de la même année on constate le rejet de la municipalité de Saint-Irénée à l'érection de la municipalité de ville pour les raisons ci-dessous mentionnées:

- parce que ce souhait n'apparaît pas dans la gazette officielle de Québec.

- parce qu'elle sera détachée du conseil de comté et que les Corporations s'y rattachant ne sont pas assez riches pour supporter à elle seule les obligations de la Corporation.

- cette décision fera perdre le caractère de campagne ou de place d'eau à la région et ainsi pourrait nuire à la venue du tourisme.

Le 2 mars 1931, faisant suite à la déci-

sion de la Canada Steamship Lines de ne plus faire arrêter ses bateaux à Saint-Irénée, le conseil exerce des pressions auprès des autorités gouvernementales afin de remédier immédiatement à la situation. En juin on déplore la situation qui prévaut sur la plage à savoir une quantité imposante de déchets, à la suite de quoi un règlement est imposé, interdisant le dépôt de ces objets mal venus. Une amende de \$20.00 sera émise à quiconque enfreindra ce règlement et qu'un avis public en soit donné pour que personne n'ignore tel règlement. M. Ulysse Gauthier est nommé pour en faire le nettoyage.

Le 5 septembre, M. Maurice Forget donne lecture du contrat qu'il s'agit de passer au sujet des terrains cédés par la succession Forget pour le changement dans la route Saint-Antoine. Ce contrat sera accepté par la Municipalité.

En 1933 M. Léonidas Dufour est nommé curé de Saint-Irénée.

Il est né à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 16 mars 1896, fils de Gédéon Dufour, marchand, et d'Adèle Tremblay, ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Labrecque le 10 mai 1923. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés: Professeur et assistant-procureur au séminaire de Chicoutimi, 1923-1932; vicaire à La Malbaie, 1932-1933; curé de Saint-Irénée, 1933-1938; de Saint-Urbain, 1938-1939; au repos depuis septembre 1939 à janvier 1940; assistant à Dolbeau de janvier à juin 1940; desservant à Saint-Léon de Chicoutimi, de juin à août 1940 et curé fondateur de Saint-Pierre d'Alma de juin 1952 à septembre 1963. Retiré dans sa propriété à Villebois près d'Alma, depuis septembre 1963.

On note en cette même année, soit 1933, la disparition du catafalque au Service.

Il y a réparation du presbytère: planchers à refaire, installation d'une salle de bain, peindre cette maison convenablement.

La morale et le maintien de la paix, font l'objet d'une surveillance soutenue de la part des dirigeants. On accorde une importance particulière à la façon de se vêtir, au bon

ordre dans les établissements commerciaux, enfin à la sécurité des baigneurs sur la plage publique. Une quinzaine d'articles de règlement nous permettront d'en constater l'affirmation.

1) Tout endroit occupé comme restaurant ou tout endroit où l'on vend où distribue des rafraîchissements, des sandwiches, de la crème à la glace, des liqueurs douces, des bonbons, chocolats et autres comestibles devra être tenu proprement et suivant les règlements imposés par le département de l'hygiène.

2) Il est défendu à toute personne tenant établissement ou exploitant un ou des réservoirs à gazoline de permettre à qui que ce soit de s'attarder dans ou près de ces établissements ou réservoirs et d'y faire du bruit, soit en chantant ou autrement, ou de tolérer qu'on se serve de paroles deshonnêtes ou blasphématoires ou qu'on y tienne une conduite indécente ou propre à offenser la morale et les bonnes mœurs ou à troubler la paix publique.

3) Il est défendu à toute personne qui fréquente les endroits ci-hauts mentionnés ou qui utilise les stations à gazoline de s'attarder dans les environs des dits établissements, de blasphémer ou de se servir de paroles injurieuses ou immorales ou de se conduire de manière à offenser la morale publique, causer du scandale ou à troubler la paix.

4) Il est défendu de changer de vêtement pour endosser un costume de bain à moins que ce ne soit dans une maison ou dans des cabines ou abris pourvus à cet effet, construits sur la plage et ayant des portes ou rideaux qui puissent cacher la personne qui l'occupe.

5) Sur les plages publiques, les cabines de bain devront être séparées: d'un côté les cabines qui serviront aux personnes du sexe masculin, et de l'autre les cabines qui serviront aux personnes du sexe féminin.

6) Il est défendu de se baigner à moins d'être revêtu d'un costume qui ne pèche pas contre la décence, la modestie et n'offense pas la pudeur.

7) Les costumes de bain pour les personnes de sexe féminin doivent être suffisamment haut sur la poitrine et le dos pour éviter tout semblant de provocation et maillet doit être près des genoux.

8) Il est défendu de circuler étant en costume de bain et exposer à la vue de passants, soit en voiture soit à pied sur le chemin public ou sur les propriétés privées, à moins que ce ne soit pour se rendre d'une maison à la plage et de la plage à la maison et ce par le chemin le plus court.

9) Il est défendu de circuler ou de se coucher en costume de bain à plus de vingt-cinq pieds ou trente pieds de l'eau sur la plage.

10) Il est défendu de traverser le grand chemin en costume de bain à moins d'être couvert d'une robe de bain ou d'un manteau.

11) Sur les plages publiques il est interdit de se baigner entre dix heures du soir et sept heures du matin.

12) Tout propriétaire de plage publique devra nommer un ou des gardiens pour secourir les baigneurs en cas de danger et pour veiller à l'observance du présent règlement sur sa propriété: à défaut de gardien le propriétaire lui-même voit à porter secours et exercer la vigilance.

13) Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

14) Toute personne qui enfreindra au présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de cinq piastres et ne devant pas dépasser vingt piastres en plus des frais. A défaut de paiement de l'amende et des frais à l'emprisonnement.

15) Le présent règlement devra être affiché sur les plages publiques et tous les terrains qui reçoivent des campeurs et des baigneurs.

Le recensement de 1934 signale que 88 enfants sont confirmés, qu'il y a 1,129 âmes et que 263 élèves fréquentent les sept écoles existantes.

Le conseil accepte de faire une demande à la compagnie Canada Steamship Lines à l'effet que ses bateaux arrêtent au quai de

St-Irénée, et le secrétaire est autorisé d'écrire à ce sujet à la dite compagnie.

Le 4 mars 1935, la municipalité décide de passer un règlement pour former sa propre compagnie d'assurance mutuelle contre le feu qui sera bonne dans les limites de la paroisse.

À l'église le glas de la Toussaint tinte d'une heure à 19 heures, soit à toutes les heures, pour inviter les gens à se mettre à genou et à prier pour les défunts; il y a également consécration au Sacré-Cœur dans les familles.

En 1936, un long dilemme débute à propos de la démolition de la "vieille" salle. Ce problème ne sera réglé qu'en 1949. Le premier projet voulait qu'on construise une salle publique en y joignant le bureau de poste. Les dépenses ne devaient pas excéder \$3,000.00. Le conseil accepta cette proposition qui n'eut pas de suite.

En février, on procède à un référendum pour la municipalisation par le conseil de St-Irénée d'un système électrique. Voici le résultat: 52 oui vs 3 non. À la suite de ce résultat, il est résolu que l'on adopte cette résolution à savoir:

proposé par le conseiller Joseph Girard, secondé par le conseiller Arthur Gauthier, et résolu unanimement que demande soit faite à la commission de l'électricité, la permission de municipaliser un système d'éclairage par l'électricité, et aussi pour fin de chaleur et de motricité (force motrice). Une copie de cette résolution fut transmise au député M. E. Rochette le priant de présenter et d'appuyer cette demande.

Trois mois plus tard, à la suite d'une demande faite au conseil municipal par M. Horace Duchesne, concernant l'aménagement d'un port d'hiver en eau profonde à St-Irénée, il est proposé par le conseiller Joseph Lajoie et résolu unanimement que:

"la demande soit faite au Ministère de la Marine de considérer lors de l'étude du projet mentionné plus haut, tous les avantages qu'il y aurait à aménager ce port à St-Irénée, Charlevoix et d'y donner suite."

Le conseil s'appuyait pour cette demande

sur les avantages que présentaient l'anse de Saint-Irénée et de l'opinion favorable que donnait tous les navigateurs qui avaient connu cet endroit pour un port en eau profonde. Le choix sera déterminé par la suite ne réussit qu'à prouver les avancés des navigateurs.

Le "fait" français marque le début de l'année 1937; en effet, la corporation municipale veut publier ses avis publics en français seulement et entreprit les démarches nécessaires auprès du Ministère des Affaires Municipales. On note qu'à une deuxième fois depuis le début de son histoire que la municipalité s'intéresse à ce sujet brûlant. La deuxième fois, le sujet sera le nom du "Queen Elisabeth" que le conseil trouvait inacceptable dans le contexte québécois.

Un groupe de femmes dynamiques décident de fonder à Saint-Irénée, le cercle des Fermières, ce qui constitue à notre connaissance le plus vieux mouvement laïc de notre histoire. La première présidente fut Mme Létitia Trudel Tremblay. Aujourd'hui ce groupement compte encore au-dessus de 70 membres, dont la présidente est Mme Jo-

seph Edmond Boudreault. Nous ne pouvons que les féliciter pour ce travail de continuité.

M. Eugène Fortin est nommé curé en 1938.

Né à Saint-Jérôme au Lac Saint-Jean, le 21 janvier 1899, de Donat Fortin, forgeron, et de Clara Simard. Il fit ses études classiques en partie au juvénat des Rédemptoristes à Saint-Anne de Beaupré, 1913-1916, et les termina au Petit Séminaire de Chicoutimi de 1916 à 1922, études théologiques au Grand Séminaire d'Halifax, 1921-1922, et à celui de Chicoutimi, 1922-1925. Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 7 juin 1925.

Au petit Séminaire de Chicoutimi, professeur de religion, de français, de latin et d'anglais. Vicaire à Saint-François-Xavier de Chicoutimi de septembre 1931 à mai 1933. Curé de Notre-Dame de Lourdes Gérardville de mai 1933 à septembre 1938 et curé de Saint-Irénée de Charlevoix de septembre 1938 à novembre 1942. Aumonier des Hos-



pitalières de l'Hôtel-Dieu de Saint-Vallier de Chicoutimi de novembre 1942 à février 1948, au repos de février à octobre de la même année; nommé aumônier à l'Hôtel-Dieu de Roberval, d'octobre 1948 à juin 1954. Curé fondateur de Saint-Isidore de la Rivière-du-Moulin de juin 1954 à la fin de septembre 1963. Retiré à Chicoutimi à l'orphelinat de l'Immaculée de la fin septembre 1963 à son décès survenu à l'Hôtel-Dieu de St-Vallier de Chicoutimi, le 13 février 1965. Inhumé dans le cimetière du Grand Séminaire de Chicoutimi.

La deuxième année de la guerre mondiale divers mouvements prirent naissance dans la paroisse. L'Apostolat de la prière, les Annales de la propagation de la foi, des Dames de St-Anne et les enfants de Marie sont fondés.

On assiste également à la construction d'une nouvelle sacristie. Un charnier ou chapelle juvénile est érigé dans le cimetière. M. Joseph Trudel, grand bienfaiteur pour l'Eglise, s'engage à payer les frais occasionnés par cette érection.

La décision est prise de peindre les toits de l'église et du presbytère. Le plancher du chœur sera recouvert de "prélard" au lieu de peinture. On remplacera la fournaise par une neuve et les prises d'eau en cas d'incendie seront réparées.

L'année suivante, on continue les rénovations. L'on répare les galeries du presbytère, la salle publique où l'on installe un cabinet de toilette. On construit des bancs neufs à l'église. Enfin, l'on apporte quelques retouches à l'harmonium et un souffleur électrique lui est ajouté.

Le curé Fortin nous quitte en 1942 en disant: "Je suis venu et je pars pour faire la volonté de Dieu." Il est remplacé par M. Jules Riverin.

Né à St-François-Xavier de Chicoutimi le 23 mai 1899, fils de Pierre, alias Pitre, Riverin, forgeron, et de Corinne Ouellet, ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Labrecque, le 7 juin 1925, il avait fait ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Vicaire à St-Gédéon de 1925-1929, vicaire à St-Alphonse de Bagotville, 1929-1933; desservant à Notre-Dame de Laterrière, 1934-1935; curé de Notre-Dame du Lac-des-Habitants, 1935-1942, où il a fait construire le presbytère en 1935, et l'église en 1938; curé de St-Irénée de 1942 à 1947.

La fabrique procède à l'achat d'une orgue en 1942.

Le duc de Kent visite notre paroisse en 1943. Il séjourne à l'Hôtel Charlevoix qui comprend 75 chambres et dépend du château.

En 1945, M. Gérard Savard est nommé sacristain. Il conserve encore son poste. Pendant un certain temps, il deviendra même constable.

Dans la même année, le domaine de Sir Rodolphe Forget sera vendu aux petites franciscaines de Marie. Ceci marque la fin d'une époque. On sait ce qu'il adviendra de ce magnifique domaine, jadis l'orgueil de St-Irénée.

Après l'achat, les Petites Franciscaines de Marie y fondent un Institut Familial. Très vite cette institution connaîtra une renommée provinciale. Des jeunes filles, venant de différents endroits du Québec, étudieront dans ces merveilleux domaines. Plus tard, pour différentes questions, dont probablement celle de rentabilité, l'Institut sera substitué par un Orphelinat. Enfin, le château deviendra un Institut psychiatrique.

La caisse populaire de St-Irénée est créée en 1945. Pendant ce temps, la tête du quai est emporté par la mer, et un grand nombre de personnes exhortent le conseil de réagir et de presser les gouvernements pour les forcer à reconstruire le quai. Or le 5 février 1945, une résolution dans ce sens est adoptée par le conseil.

Le dimanche 10 juin 1945, St-Irénée est le site d'une grande journée apostolique à l'occasion de l'érection d'un monument au Sacré-Coeur. Ce monument offert par un citoyen de St-Irénée et la journée est parrainée par la Fédération des ligues du Sacré-Coeur du diocèse de Chicoutimi. Voici le programme de la journée:

A. M. D. G.

Fédération des Lignes du Sacré-Coeur  
du diocèse de Chicoutimi

GRANDE JOURNÉE APOSTOLIQUE À ST-IRÉNÉE

LE DIMANCHE 10 JUIN 1945

en la solennité de la fête du Sacré-Coeur

A l'occasion de l'érection d'un monument au Sacré-Coeur

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE



1—MESSE BASSE — à 9 heures a.m.

Communión générale.

Sermon.

Chant par tous les ligueurs.

NOTA BENE: — Que ceux qui le peuvent s'efforcent de communier à cette messe, même ceux des autres paroisses. La première messe est à 7 heures a.m.

Après la messe: — Déjeuner et temps libre.

2—REUNION SPECIALE — à 10 h. 30 a.m.

1) Mot de bienvenue et courtes présentations.

2) L'appel des délégués.

3) Echange de vues entre les quatre groupes d'invités qui composent cette réunion: — le Comité d'Action catholique, la Fédération générale et la Fédération diocésaine des Lignes du Sacré-Coeur ainsi que les Lignes paroissiales. La discussion portera sur:

1°—Ce que chaque groupe attend des trois autres groupes.

2°—Ce que chaque groupe fait pour coopérer avec les autres groupes.

4) Conclusion.

Après la réunion: — Dîner et temps libre.

AVIS: — Pour le dîner et pour le déjeuner, vous avez le choix entre le genre pique-nique, si vous apportez votre nourriture, ou le restaurant d'occasion où vous trouverez sandwiches, liqueurs et café.

3—REUNION GENERALE — à 1 h. 30 p.m.

a) La réunion (dans l'église)

1) En avant, marchons.

2) Mot de bienvenue et courtes présentations par le président de Saint-Irénée, par les deux présidents de district, MM Edgar Lavoie et Edmour Simard, N.P., et par le président diocésain, M. J.-O. Fraser.

3) L'appel des délégués.

4) Rapport du secrétaire: — coup d'oeil sur les activités de la Fédération des Lignes du diocèse, depuis sa fondation.

5) Allocution par monsieur l'avocat Jean Pelletier, vice-président de la Fédération des Lignes, sur la cinquième promesse du ligueur.

6) L'allocution de M le curé de Saint-Irénée.

7) Directives du représentant de la Fédération générale des Lignes du Sacré-Coeur.

8) Mot d'ordre du Directeur diocésain des oeuvres d'Action catholique

b)—Bénédition du monument du Sacré-Coeur (devant l'église)

1) Chant: — "Amour, amour au Coeur de Jésus".

2) Allocution: — sur ce que symbolise l'érection d'un monument au Sacré-Coeur.

3) Bénédition du monument par le Père Harvey, P.B., enfant de la paroisse.

4) Chant final:—Coeur Sacré de Jésus,

J'ai confiance en vous.

Bénissez nos familles.

Conduisez-nous au ciel.

L. D. S. A. M. I.

L'année 1946 commence sur une différence d'opinion entre le village et une partie des rangs qui eux refusent que la corporation fasse installer un système d'éclairage des rues dans les limites du village. A la session du mois de mai, le maire Joseph Trudel tranche le débat en votant en faveur du règlement. Le vote était de trois contre trois. Le référendum est prévu pour le premier juin. La Compagnie Québec Power demandait \$15.00 l'unité pour une période de cinq années.

Le résultat du référendum sur la question de l'éclairage des rues donne 87 pour vs 61 non.

L'Hôtel Charlevoix connaît sa destruction complète en mai 1946, lors d'un incendie survenu pendant une convention des Chevaliers de Colomb. Cet événement marquera d'un impact économique de Saint-Irénée, étant donné le nombre de visiteurs qui séjournaient à cet endroit. Malgré les efforts de ceux qui ont tenté de remplacer ce gîte, jamais aucun établissement n'a pu se comparer à l'ampleur qu'elle connaissait alors.

La même année à la fabrique, on achète de nouvelles portes à l'église, les vieilles étant hors d'usage. Deux fournaies à air chaud sont également installées pour remplacer plus adéquatement les poêles. On répare aussi le vestiaire de la sacristie.

L'abbé Riverin quitte St-Irénée en septembre 1947 et est remplacé par l'unique curé Girard. L'abbé Charles Girard nous arrive dans le même mois. Né à l'Anse St-Jean, le 18 décembre 1900, fils de Charles Girard, navigateur, et de Louise Houde, ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Labrecque, le 7 juin 1925. Il fit ses études au Grand Séminaire d'Halifax, 1921-22, et au Séminaire de Chicoutimi, 1922-25.

Postes occupés: vicaire à Normanda, de septembre 1925 à mai 1928; à Chambora, 1928-1930; à Port-Alfred, 1930-1934; à la Baie St-Paul de 1934-1937; premier curé à St-Elisabeth de Proulx, de juillet 1937 à juin 1941, il y a fait construire le presbytère en 1937; curé de St-Félix d'Otis en

1941 et en même temps responsable de la mission de Notre-Dame de la Rivière-Eternité, dans le canton Hébert, du mois de mai 1941 à septembre 1947, et curé de St-Irénée de Charlevoix de septembre 1947 à septembre 1956. Au repos, il se retire dans sa famille à l'Anse St-Jean de septembre 1956 à 1960, et à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi, de décembre 1960 à septembre 1961. Prêtrer-auxiliaire à St-Edouard de Péribonka, de septembre 1961 à juin 1962. Retiré de nouveau, à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi, de juin 1962 à juin 1965, et à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Présentation de St-Jérôme, depuis juin 1965.

Il est décédé le 18 mars 1970, à l'âge de 69 ans. Incardiné au diocèse de Québec, le 23 juin 1961, il est de nouveau incardiné au diocèse de Chicoutimi, le 4 mars 1961.

L'installation des paratonnerres à l'église et au presbytère marque la première année de service du nouveau curé.

Au niveau municipal, après 13 ans de discussion, on se décide enfin à construire une nouvelle salle paroissiale. La fabrique leur fait un don de \$5,000.00 pour réaliser le projet.

On assiste à la fondation du cercle Lacordaire en 1949. Le conseil municipal se prononce en faveur d'un circuit touristique de huit jours, qui après une visite dans le lac St-Jean passerait à St-Siméon, La Malbaie, etc. Ce projet ne viendra jamais à se concrétiser. On compte à la fin de l'année 1,200 âmes.

Charlevoix retourne au diocèse de Québec au début de l'année 1950. Pour fêter cet événement, la fabrique installe un nouveau système d'éclairage: 1 gros lustre, 7 petits lustres, 17 lumières, dont le coût approche de \$3,000.00.

M. Eudore Boutet devient secrétaire-trésorier à la place de M. Henri Lajoie.

Un an plus tard, la municipalité de St-Irénée passe un de ses règlements les plus importants; en effet, le conseil interdit le glissement en traîneaux sur la voie publique et quiconque sera pris en flagrant délit sera passible d'amende, et la municipalité ne se tient pas responsable des accidents.

Un geste important est posé par le conseil lorsqu'il décide en 1953 d'entretenir les chemins pour permettre aux automobiles de circuler l'hiver dans le village.

La fabrique remercie M. Joseph Trudel pour les magnifiques travaux de terrassement exécutés dans la cour d'église et ses alentours. Il y a installation d'échelles pour aller au clocher et on répare les cloches en plus de mettre en place un système de sonnerie électrique.

A la commission scolaire, en 1952, il est question de la construction d'une nouvelle école. Il est décidé par Messieurs les commissaires de rencontrer le député afin de savoir si le gouvernement serait disposé à accorder des octrois pour la construction d'un couvent à St-Irénée. Certains commissaires bataillaient pour faire de ce couvent une école centraliser. Le hasard joue parfois; c'est ainsi que le 11 janvier 1954, l'école no 7 (celle du village) est frappée par les flammes. A partir de ce moment débuta une des plus grandes batailles idéologiques qu'ait

connu St-Irénée au niveau scolaire. Deux principes existaient: l'un voulant garder l'école des rangs, l'autre voulait la centralisation. Cette polémique ira une fois de plus devant les tribunaux et y fera "jurisprudence". On peut dire que pour une fois, St-Irénée se retrouvera à l'avant-garde de la Province; car ce principe de centralisation amènera plus tard, pendant la réforme scolaire des années soixantes, les polyvalentes et la centralisation au niveau régional. Il n'est pas de notre ressort d'en juger le pour et le contre et de ranimer un sujet que bien des gens n'ont pas encore accepté, 20 ans après. Mais, il est à noter, que ce couvent qui amènera les Petites Franciscaines de Marie et où l'on enseigna, à un moment donné jusqu'à la douzième année, permettra à plusieurs jeunes de continuer leurs études à un niveau supérieur sur un pied d'égalité avec n'importe quelle autre école des grands centres. Il est évident que le fait qu'un professeur qui n'avait à enseigner qu'à une seule classe apportera une qualité jamais connu

Couvent



jusqu'alors.

Pour la durée de ce débat, messieurs: Joseph Gauthier, président, Napoléon Bouchard, secrétaire, Léon Tremblay, Jean-Charles Gauthier, Thadée Gauthier, William et Arthur Girard Fleurien, mèneront ce débat.

Les soumissions pour le couvent centralisé ouvriront en juin 1955.

La première soumission ouverte est celle de M. Joseph Aimé Simard de Bagorville dont le montant de la soumission est de \$114,955.00, et elle est accompagnée d'un chèque de \$11,495.50 représentant 10% du montant de la soumission.

La deuxième est celle de M. Adjutor Simard Inc. de Pointe-au-Pic pour un montant de \$121,192.00 et elle est accompagnée d'un chèque de \$12,119.20 représentant 10% du coût de la construction.

La troisième soumission est celle de M. Charles-Eugène Tremblay de Baie St-Paul, pour un montant de \$102,900.00 et elle est accompagnée d'un chèque de \$10,290.00 représentant 10% du coût de la construction.

La quatrième est celle de M. H. Savard de Beaupré, comté Montmorency pour un montant de \$121,953.00 et elle est accompagnée d'un chèque de \$12,195.30 représentant 10% du coût de la soumission.

Après délibération, le commissaire M. Didier Gauthier propose que, après examen des dites soumissions, messieurs les commissaires acceptent la soumission de M. Charles-Eugène Tremblay de Baie St-Paul, comté de Charlevoix pour un montant de \$102,900.00, en autant que le dit Charles-Eugène Tremblay sera accepté par le département de l'Instruction Publique, la dite proposition étant prise sur la division de trois pour et un contre.

Après quoi la séance est levée.

Au municipal le 7 mars 1955, le secrétaire donne lecture d'un rapport préparé par les fonctionnaires du Ministère des travaux publics concernant le genre de trafic manutentionné sur le quai de Saint-Irénée, ne justifiant pas une dépense additionnelle, pour la construction d'une cale mobile à ce

quai, les autorités du dit Ministère ne peuvent accéder à la requête présentée à cette fin.

Le conseil municipal réagit face au nom "Queen Elisabeth" que doit donner le Canadien national à l'hôtel qu'il construit à Montréal.

Etant donné que le C.N.R. n'a fait aucune consultation publique et n'a organisé aucun concours pour le choix de ce nom et que ce nom ne convient pas à la majorité des citoyens de Montréal et de la province de Québec et vient à l'encontre pour la majorité française du Québec et à l'histoire de la métropole du Canada. Le conseil demande au fédéral de faire les démarches nécessaires pour rendre possible un changement de nom et donner instruction au C.N.R. de retirer le "Queen Elisabeth" et de le remplacer par celui de Château Maisonneuve.

Pour encourager le début des sports organisés de St-Irénée une somme de \$25.00 est versé.

En mars 1956: face à un règlement visant à permettre à la commission des liqueurs de donner des permis pour la vente de la bière dans les épiceries de St-Irénée, un référendum est levé. Le résultat se lit comme suit: 103 sont contre, et 9 sont en faveur et 1 bulletin est annulé.

Le 7 mai 1956: Les soeurs Franciscaines de Marie de Baie St-Paul menacent le conseil municipal de fermer l'institut familial du Mont St-Irénée et de convertir cet établissement en orphelinat, si elles n'ont pas d'octroi raisonnable consenti par le gouvernement. Et sur ce point, le conseil fait des pressions auprès du Ministre d'Etat, l'honorable Dr Arthur Leclerc.

Mr. Gérard Savard est nommé constable à la place de Marius Thibeault, démissionnaire.

La même année apporte la venue d'un nouveau curé, soit Mr. Charles-Eugène Dallaire.

Né à Saint-Dominique de Jonquière, le 2 août 1908, fils de Joseph Dallaire, cultivateur, et de Lumina Allard. Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr

Labrecque le 21 mai 1933; il fit ses études au séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés: professeur au séminaire de Chicoutimi de 1933 à 1934; vicaire à Saint-Gédéon, de juin 1934 à mai 1941; vicaire à Saint-Siméon de mai 1941 à janvier 1943; à Saint-Georges de Jonquière depuis janvier 1943 à juillet 1953; curé de Notre-Dame des Monts de Charlevoix de juillet 1953 à septembre 1956; curé de Saint-Irénée de Charlevoix de septembre 1956 à septembre 1961; curé de Saint-Siméon de Charlevoix, et en même temps, desservant des missions de Baie-des-Rochers et de Saint-Isidore de Sagard, depuis septembre 1961. Il appartient au diocèse de Québec depuis juin 1951. Il prend sa retraite le 31 décembre 1972.

La Fabrique fait lambrisser l'extérieur de l'église et du presbytère, elle construit un garage pour deux autos, installe dans la cuisine une grande fenêtre pour admirer les navires qui passent sur le fleuve.

En 1957 M. Philippe Gauthier est engagé comme secrétaire de la Municipalité en remplacement de M. Eudore Boutet.

3 juillet 1958: Des pressions sont faites auprès de l'hon. Georges Hees, ministre fédéral des transports, pour desservir Charlevoix par un moyen de transport aérien avec tous les avantages que ce mode de transport peut nous apporter, en accordant à Québec Air le permis Classe 1 qu'elle demande.

Il faut croire que le gouvernement n'a pas pris au sérieux les pressions faites par le conseil le 7 mai 1956 puisqu'un foyer pour garçons malades remplace l'orphelinat au Mont St-Irénée et 45 personnes y trouvent un emploi.

Des pressions sont faites auprès des autorités gouvernementales en vue de l'illumination du quai de Saint-Irénée.

Le 2 novembre 1959, après avoir pris connaissance sur les journaux qu'on persiste à donner le nom d'aéroport de la Malbaie. le Conseil proteste contre l'emploi de ce nom. et désire que le vrai nom lui soit donné, soit l'aéroport de Charlevoix dans la



Joseph Trudel

municipalité de Saint-Irénée. On sait que son inauguration officielle eu lieu au début de l'été 62.

En 1960, décès de l'ancien curé Perron, retiré en la même paroisse.

Le 21 novembre de la même année, décès de M. Joseph Trudel, maire.

M. Joseph Trudel, fils de Napoléon Trudel et de Adélaïde Bergeron né le 31 juillet 1891, baptisé sous les prénoms de Joseph-Maximilien et décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 21 novembre 1960.

Marié en premières noces à Concorde Létourneau, le 30 juin 1913, marié en secondes noces avec Lauretta Caron, le 6 juillet 1926 de ce second mariage sont issus 9 enfants dont 5 vivants, Paul, Thérèse, Solange, Jean-Philippe et Denise.

Dès l'âge de 14 ans, il est à l'école de la vie auprès de son père qui se montre un professeur exigeant et averti. Aussi il apprendra les secrets de la menuiserie aussi bien que l'art d'administrer une entreprise. Il sera le bras droit de son père jusqu'à la mort de ce-

lui-ci. Il fut un bon fils, respectueux des traditions familiales, Sous des apparences de rudesse il a laissé à sa famille le souvenir d'un homme généreux et bon.

Bâti comme un chêne (6 pieds, 250 livres) il émanait de sa personne une impression de force et de vitalité peu commune; il donnait à son entourage l'impression qu'il ne pourrait rien arriver de catastrophique sous sa protection. Cela était dans doute dû à son sens aigu de l'organisation. Efficacité et rendement semblait être sa devise. Dur pour ses employés il l'a été aussi pour lui-même (il ne se levait que très rarement après le lever du soleil). Dans toute sa vie il n'aura pas pris une seule vacance.

Maire de St-Irénée pendant 30 ans. Président de sa commission scolaire, 25 ans. Préfet de comté, 14 ans. Bien connu dans le monde des affaires comme entrepreneur général oeuvrant particulièrement sur les routes de Charlevoix. Cependant la réalisation qui lui a donné le plus de satisfaction a été la reconstruction de l'église de La Malbaie en 1951.

Il aimait aussi la nature c'est pourquoi en 1951 il a acquis une ferme dans le rang Terrebonne de St-Irénée qui est devenue rapidement une ferme modèle qui lui a valu la médaille d'argent du mérite agricole 1949, et la médaille d'or en 1954.

Sa vie prouve une chose: l'esprit de travail, la tenacité donnent souvent plus de résultat que certains beaux diplômes.

Le 7 août 1961, la requête des contribuables de Saint-Irénée, demandant de faire le transport des vidanges dans le village et le Ruisseau Jureux a été rejeté par le conseil, vu qu'il n'y avait que quelques propriétaires qui en faisaient la demande, soit onze propriétaires.

M. Léon Côté est nommé curé pour la paroisse.

Né à Saint-Alphonse de Bagorville, le 24 août 1919, de François Côté, cultivateur et de Albertine Tremblay. Etudes classiques au petit séminaire de Chicoutimi, 1934-1937, et 1939-1941, chez les jésuites au collège Jean-de-Brébeuf de Montréal, 1942-1944.

Etudes théologiques au Grand Séminaire de Chicoutimi, 1944-1948. Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, évêque de Chicoutimi à partir du 22 mai 1948.

Postes occupés: vicaire à Saint-Urbain de Charlevoix de mai 1948 à novembre 1951; à l'école moyenne d'agriculture de Chicoutimi, novembre 1951 à septembre 1952; préfet de discipline et directeur de la société Saint-Georges; aumônier au Juvénat des frères du Sacré-Coeur aux Eboulements, de septembre 1952 à novembre 1958. Curé de Saint-Placide de Charlevoix, de novembre 1958 à septembre 1961; curé de Saint-Irénée depuis septembre 1961 à 1971. Il appartient au diocèse de Québec depuis le 23 juin 1951.

La fabrique fait réparer l'intérieur de l'église et du presbytère en début de sa nouvelle cure à Saint-Irénée.

Le 7 mai 1962, au municipal, le secrétaire est remplacée par Madame Lorenzo Harvey.

En mars de la même année les conseillers sont autorisés à apporter chacun un extincteur chimique à leur domicile en cas d'incendie dans leur rang.

Le 15 janvier 1963, M. Joseph-Napoléon Bouchard qui avait remplacé M. Joseph Trudel, décédé pendant son mandat en 1960, est battu aux élections par M. Joseph-Léon Duchesne. Le résultat est le suivant:

M. Joseph -Napoléon Bouchard 159 voix  
M. Joseph-Léon Duchesne 202 voix

Une demande est faite au Ministère des transports à savoir de mettre à exécution le creusage autour du quai de Saint-Irénée à eau profonde de 25 à 30 pieds à la plus basse marée de l'année. Une demande fait suite en mai afin d'avoir de l'éclairage sur le quai et si possible des lumières tout le long du quai.

Le trois juin 1963, il est proposé et résolu que le port du short est défendu à Saint-Irénée et que quatre affiches devront être posées à différents endroits dans notre corporation.

Il est proposé et résolu que M. Gérard

Savard soit autorisé de trouver 10 cordes de bois pour le chauffage de la salle publique.

Le 12 octobre 1963, le conseil décide que quatre lumières soient posées sur le quai de Saint-Irénée, la Municipalité s'engage à défrayer les dépenses de consommation de ces lumières ainsi que l'entretien. Il est proposé en novembre que le terrain de la banque Canadienne Nationale soit accepté pour le nouveau bureau de poste.

Le 18 janvier 1964, l'élection à la mairie demandera un recomptage judiciaire. M. Antonio Tremblay dispute le poste à M. J.-Léon Duchesne, sortant de charge. L'élection se termine comme suit soit 156 voix contre 154 voix en faveur du maire sortant de charge. Au recomptage judiciaire le résultat demeure le même soit deux voix en faveur de M. Jos.-Léon Duchesne.

En novembre 1965: le château est à la merci des flammes ce qui amènent sa destruction complète. Cette institution était dirigée par les Petites Franciscaines de Marie et servait à l'hospitalisation des malades mentaux. Elle procurait de l'emploi à 41 personnes, hommes et femmes, ceci devait entraîner le transfert des employés affectés à Baie St-Paul.

Les employés seront obligés de voyager entre Baie St-Paul et St-Irénée, soit une distance de 23 milles pour aller seulement.

St-Irénée se verra par ce fait privé d'un revenu collectif d'environ 12,000 dollars par mois. ceci étant la moyenne des salaires gagnés par les employés qui travaillent au Mont St-Irénée. Donc ce feu nuira tant au point de vue social qu'économique.

Considéré comme un endroit peu favorisé par les gouvernements supérieurs à cause du grand nombre de chômeurs durant la saison morte, la municipalité fait une demande en ce sens au ministère de la santé, au ministère de la famille, et à M. Mailloux pour les prier d'étudier sans délai la reconstruction de l'hôpital de St-Irénée pour lui venir en aide au point de vue économique.

En 1966, le recensement compte 890 âmes. Un foyer pour 40 malades de sexe féminin est organisé au Mont Saint-Irénée,

dans l'édifice qui reliait le château au tunnel souterrain.

Le 6 novembre 1967, il est résolu à l'unanimité qu'une amende de \$100. sera attribuée à tous ceux qui seront pris à briser les résidences d'été et camps de chasse, et que l'on affiche cette résolution aux endroits publics.

La salle municipale est mise à la disposition des Jeunes, trois soirs par semaine ainsi que le samedi et le dimanche après-midi, pour une période indéterminée, le 13 février 1968.

Les séances ordinaires du conseil se tiendront désormais à chaque mardi du mois au lieu de chaque lundi, ce règlement en force à partir de février 1968.

Le début de l'an 1969 marque la fermeture du bureau de poste de Saint-Irénée les Bains.

Une demande est exercée auprès du ministère de la voirie du Québec afin d'obtenir la reconstruction de la route Saint-Pierre, Saint-Nicolas.

Le 7 octobre 1969, le conseil, pour combattre les incendies, achète un camion avec pompe chez Thibeault Ltée au montant de \$20,811., pour ce fait il doit faire un emprunt temporaire pour une période de 10 ans à un taux de 8% l'an.

Le 26 octobre, décision au municipal de tenir des élections.

Ayant reçu deux bulletins à la candidature de maire soit M. J.-Léon Duchesne, M. J.-Edmond Boudreault, le secrétaire déclare que dimanche le 2 novembre 1969 jour de l'élection de 8 heures à 6 heures du soir pour déterminer qui sera élu à la charge de maire.

Dimanche le 2 novembre 1969 ouverture de la votation à 8 heures, à la clôture du vote soit 6 heures p.m. au dépouillement du bulletin entre les deux candidats en liste à savoir au siège de maire M. J.-Léon Duchesne et M. J.-Edmond Boudreault le résultat est le suivant:

M. J.-Léon Duchesne, 135 votes, et

M. J.-Edmond Boudreault, 214 votes.

Le secrétaire déclare donc M. Joseph-Ed-

mond Boudreault, élu maire par une majorité de 79 voix.

L'élection est déclarée close

Le 23 janvier 1970, des réparations pour l'entrée de la caserne seront exécutées pour permettre l'accès du camion à incendie.

Une demande est faite pour la réfection au complet de la route St-Antoine.

Il est proposé et résolu à unanimité que demande soit faite au ministère de la voirie pour un plan de la nouvelle route 15 A.

Le 3 mars 1970, le maire et le secrétaire sont autorisés à signer le billet d'emprunt à la Caisse populaire pour l'achat du camion à incendie.

Suivant l'achat du camion à incendie, il est proposé à unanimité que des cours soient donnés aux pompiers volontaires qu'une demande soit faite au commissariat des incendies.

Le 25 mai 1970, il est proposé par Fernand Harvey résolu à l'unanimité que permission soit demandée au C. National pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égoût à partir de la gare.

Le 6 décembre 1970, il y a mise en nomination:

M. Roger Gauthier, élu au siège No 5

M. René Gauthier, élu au siège No 3

M. Laurent Bouchard, élu au siège No 6

Le conseil municipal fait une demande au ministère de la voirie pour la reconstruction de la route 15 A, Ruisseau Jureux, parce qu'il est dans l'obligation de fournir l'eau à cette partie de la municipalité et que le Mont Saint-Irénée abrite plusieurs malades et engagés. En conséquence il est du devoir de la municipalité de donner satisfaction entière à ses citoyens.

Le conseil impose un règlement concernant le dépotoir en début janvier, il est adopté en fin décembre 71 seulement. Il consiste à l'aménagement d'un dépotoir de façon à ce que les déchets soient brûlés. Une amende sera imposée à quiconque déversera leurs déchets ailleurs que dans ce dépotoir. Cette amende atteindra le montant de \$50.00 payable au bureau de la corporation.

A plusieurs reprises le conseil municipal exerce des pressions auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir des octrois pour l'entretien de la plage, étant donné l'apport touristique qu'elle connaît en saison estivale. Ce n'est finalement qu'en été 72, qu'on en fait l'aménagement, l'entretien continu, et autorise l'accès à un stationnement pour le public, dans le cadre d'un projet présenté par une équipe de jeunes au programme fédéral de Perspective Jeunesse. Cette initiative a plû à la grande majorité des résidents, et des touristes. Malheureusement il n'y a pas eu suite dans les années qui ont suivi étant donné le manque de fond nécessaire à ce projet, de la part des organismes en place qui ne peuvent en faire l'exploitation.

Par ailleurs, dans la même année, la fabrique décide de l'agrandissement du cimetière à l'arrière de l'église.

Le transport des voyageurs a beaucoup évolué depuis, le train est en perte de popularité, c'est pourquoi la compagnie Canadien National Railways semble vouloir discontinuer ses services. Cette décision ne plaît pas à la Corporation qui incite le ministère des transports et Communications, d'assurer la continuité du train voyageur de Québec-Clermont.

Le 31 octobre 71, il y a élection, sont déclarés élus par acclamation:

M. Lorenzo Harvey, élu au siège No 4

M. Roland Fortin, élu au siège No 1

M. Azarias Bouchard, élu au siège No 2

M. Joseph-Edmond Boudreault, élu à la mairie de la municipalité.

Les dirigeants municipaux jugent opportun et nécessaire d'établir un système d'éclairage avec lampes au mercure. Le coût d'installation de 76 lampes sera de \$4,275.00, et desservir les rangs et le village.

Saint-Irénée comptant une population de gens dynamiques et plein d'initiatives, et s'intéressant au domaine culturel et social voit naître, à la suite d'une politique fédérale pour le troisième âge, la formation du club "Bonne Entente" de l'âge d'or.

Sous l'influence de Mgr Thomas-Louis Imbeault, Rév. Soeur Eliette Gauthier et Mme Joseph Edmond Boudreault, on forme un premier comité dont voici les membres:

M. Edmond Girard, président  
M. Lionel Gauthier, vice-président  
M. Thaddée Gauthier, directeur  
Mme Oscar Harvey, secrétaire.

120 personnes viendront s'ajouter à ce comité pour en assurer le maintien.

Un club "Bon accueil" s'occupera de divertir ces personnes dont la majorité ont atteint ce troisième âge. Les personnes faisant partie de ce club sont:

Mme Joseph-Edmond Boudreault  
Mme Joseph Tremblay  
Mme Georges-Etienne Jean  
Mme Léon Tremblay  
Mlle Cécille Bouchard  
Mlle Jeanine Bouchard  
Mlle Simonne Perron

Grâce à leur dévouement et semble que ce club va bon train, et connaît un succès retentissant.

A ces diverses associations s'ajoute celle de la Garde d'Honneur. Le but de ce groupement de bénévoles est d'assurer le maintien de l'ordre et une participation active pendant les cérémonies à l'église.

On y compte une trentaine de membres dont les personnes qui composent le comité exécutif sont:

M. Gérald Cayer, président  
M. Jean-Yves Audet, vice-président  
M. André Lavoie, directeur  
M. Laurent Pilote, directeur  
M. Jean Bouchard, secrétaire.

L'été 72 marque l'installation d'un service sanitaire pour les résidents. Même si ce fut l'objet de nombreuses discussions étant donné l'imposition d'une taxe spéciale pour ce service, il semble néanmoins que toute la population s'est ralliée à la décision du conseil municipal.

Des mises en nomination sont faites en octobre de la même année.

M. René Gauthier, élu au siège No 3  
M. Laurent Bouchard, élu au siège No 6  
M. Roger Gauthier, élu au siège No 5

La Corporation envoie une requête au CNR pour la reconstruction de la gare de Saint-Irénée. Celle-ci n'est pas habitable, l'eau y gèle, donc le service hygiénique est inaccessible. La réponse suite à cette démarche fut une mini gare sans eau et service hygiénique.

L'année 73 amène la perte de deux prêtres, fils de cette paroisse. Le Rév. Père Joseph Harvey, père blanc d'Afrique, fils de feu Marie Gauthier et de feu Elie Harvey, décédé à Montréal le 12 mai 1973, à l'âge de 80 ans, et inhumé en cette même paroisse, et M. l'abbé Roger Tremblay, fils de Michel Tremblay et Marie Tremblay, ordonné prêtre en juin 1953, décédé à Montréal le 9 juin 1973 et inhumé dans le cimetière paroissial de Saint-Irénée.

Le 8 août 73, M. Elphège Tremblay élu conseiller au siège No 5, un peu plus tard en octobre il y a mise en nomination. Sont déclarés élus par acclamation:

M. Roland Fortin, au siège No 4  
M. Azarias Bouchard, au siège No 2  
M. Lorenzo Harvey, au siège No 1.

M. Joseph-Edmond Boudreault, élu maire de la municipalité de Saint-Irénée.

Le conseil procède à l'achat d'un terrain pour le comité des Loisirs de Saint-Irénée, en décembre, malgré les efforts qui avaient été déployés auparavant par la Commission scolaire, en essayant d'aménager entre le Couvent actuel et l'église, un terrain qui n'a pu convenir aux besoins après un glissement qui le rendit inaccessible par la suite parce qu'il ne répondait plus aux normes de sécurité.

Le 3 juin 1974, la municipalité formule une demande à M. Raymond Mailoux, député de Charlevoix, afin d'intervenir pour que la loge sise à l'entrée de Gil'Mont soit considéré comme monument historique. Étant donné la reconstruction de la route à ces abords, les dirigeants municipaux sollicitent sa conservation parce qu'elle commémore un temps synonyme de prospérité et une valeur sentimentale de ses habitants. Après quoi, grâce à cette demande on a pu retarder la démolition qui avait



Loge à l'entrée de Gil-Mont

été autorisée et entreprise, si ce n'est de la toiture qui a été défaite, pendant la période des travaux d'expropriation. Il en ressort finalement que les nouveaux propriétaires du Mont Saint-Irénée "Gil-Mont" procède à son déplacement dans le but de lui redonner son éclat d'antan. Tous espèrent que ce projet se concrétisera dans un avenir rapproché.

Le dimanche 27 octobre 1974, il y a élection. Sont déclarés élu par acclamation:

M. René Gauthier, élu au siège No 3

M. Elphège Tremblay, au siège No 5

M. Raymond Girard, au siège No 6

Ayant été depuis longtemps voué à lui-même, comme la plupart des quais du comté, c'est à l'automne 74 que le nôtre connaît une situation tragique à la suite d'une tempête hivernale qui le sépara en deux. Plusieurs mois auparavant on avait dû interdire l'accès aux véhicules motorisés, devant le danger qu'il constituait. Son avenir s'orientera-t-il en un port en eau profonde, comme il avait été proposé en 1936,

ou en un endroit touristique pour les pêcheurs de fin de semaine. Notre seule consolation pour le moment est de pouvoir dire que si la Gaspésie a son Rocher Percé, Charlevoix a son "Quai Percé".

Le gouvernement autorise la poursuite du système d'aqueduc et d'égoût sur le parcours s'échelonnant de la station du CNR jusque chez M. Wilbrod Duchesne.

En même temps de l'exécution des travaux de cette partie de route. On sait que ce système avait été instauré auparavant de chez M. Roland Gauthier à la gare, au milieu des années soixante.

A une séance de la corporation municipale le 11 septembre 1975, des plaintes sont formulées au sujet de l'érection des murs disgracieux sur le planche du quai en direction du Ruisseau Jureux. Donnant suite à ces plaintes, le conseil municipal propose une résolution pour protester avec la dernière énergie contre la destruction systématique de Saint-Irénée. Car cette prise de position, la municipalité veut dégager sa responsabilité dans les travaux faits à date et de demander avec instance l'intervention immédiate des organismes chargés de protéger le patrimoine québécois avant qu'il ne soit trop tard. Que dorénavant le conseil soit à l'avance consulté sur le plan urbaniste, social, touristique, pour toutes décisions prises par le ministère des Transports ou tous autres ministères.

Le conseil accepte et approuve le projet Culture et récréativité en septembre.

A une séance du conseil municipal, le 11 septembre 1975, des plaintes sont formulées au sujet de l'érection de murs disgracieux sur le planche du quai en direction du Ruisseau Jureux.

Il est proposé par Azarias Bouchard secondé par René Gauthier, Elphège Tremblay, Raymond Girard, Lorenzo Harvey de protester avec la dernière énergie contre la destruction systématique de Saint-Irénée.

Il est de plus, de dégager la responsabilité du conseil municipal dans les travaux faits à date et de demander avec instance l'intervention immédiate des organismes

chargés de protéger le patrimoine québécois avant qu'il soit trop tard.

Que dorénavant que le conseil municipal de Saint-Irénée soit à l'avance consulter sur le plan urbaniste, social, touristique par toutes décisions prises par le ministère des transports (voirie) ou tout autre ministère de Québec.

Que copie de la présente résolution soit adressée au ministère des Transports, à l'ingénieur en chef des travaux de voirie dans la province et la direction générale du patrimoine Québécois et le ministère des af-

fares culturelles.

Le dimanche 26 octobre 1975, il y a mise en nomination. Sont déclarés élus:

M. Joseph-Edmond Boudreault à la charge de maire.

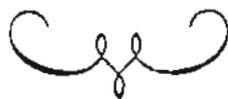
M. Roland Fortin élu conseiller au siège No 3

M. Jean-Rock Bouchard élu conseiller au siège No 2

M. Gérald Cayer élu conseiller au siège No. 4.

M. Ralmond Girard

M. Elphège Tremblay





**Mgr THOMAS-LOUIS IMBEAU**

*Dipl. gram., chan. hon., v.f., p.d.*

Né à Saint-Firmin de Baie Sainte-Catherine, alors desserte de Tadoussac, le 1er déc. 1899, de Louis Imbeau, mesureur de bois, et de Rahab Savard. Etudes classiques au Petit Séminaire de Chicoutimi (1915-1921); Etudes théologiques au Grand Séminaire d'Halifax (1921-1922) et celui de Chicoutimi (1922-1925). Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque au diocèse, le 7 juin 1925; Au Séminaire de Chicoutimi jusqu'en septembre 1938; étudiant (1925-1926) à l'Ecole Normal supérieur de Québec où il obtient, en mai 1926, le diplôme en grammaire; professeur de Religion, de français, de littérature française, de latin et de grec; directeur du cercle Racine de l'association catholique de la jeunesse canadienne-française (A. C. J. C.) (1929-1931); directeur de la Société Saint-Dominique (1934-1935). Et en même temps; vicaire dominical à Saint-François-Xavier de Chicoutimi (1931-1933), et aumônier à l'académie Commerciale de Chicoutimi (d'octobre 1933 à décembre 1937).

A l'école moyenne d'agriculture de Chicoutimi, de septembre 1938 à mai 1940; directeur-fondateur et, à ce titre, membre du Conseil du Séminaire de Chicoutimi; professeur de Religion et d'arithmétique; directeur du Cercle local de l'Union catholique des cultivateurs (C. U. C. C.).

Vicaire à St-Fidèle de Charlevoix, de mai à juin 1941, puis curé de la même paroisse et en même temps desservant de la mission de Sainte-Émérentienne des Grands-Fonds, depuis septembre 1950, curé de Saint-Etienne de La Malbaie et en même temps desservant de la mission de Sainte-Émérentienne des Grands-Fonds, de septembre 1950 à juillet 1970, curé de Saint-Irénée de Charlevoix depuis juillet 1970.

Né le 5 mai 1913 à St-Irénée, Comté de Charlevoix, il y reste jusqu'à l'âge de 12 ans où il commence son cours primaire. De 1925 à 1929, il déménage à Québec avec ses parents qui y achètent l'hôtel Dominion. Il poursuit alors ces années d'étude à l'école Lagueux et St-Roch.

En 1929 il revient habiter St-Irénée et vivre sur la terre de son père qu'il cultive encore aujourd'hui. A l'âge de 28 ans il prend épouse en la personne de Simone Lajoie. Elle sut l'aider non seulement dans son travail journalier mais lui donna une famille qui se compose de 10 enfants.

Son bon sens, sa grande logique et sa maturité ont vite fait de lui un homme social. En effet:

de 1956-1960, conseiller municipal;

de 1956-1959, commissaire d'école;

de 1966-1969, marguillier;

de 1964-1969, de nouveau conseiller municipal, mais à la fin de son terme, les paroissiens voient en lui un chef puisque à l'élection de la mairie, il remporte le titre de maire sur son adversaire. Bien que les responsabilités soient très grandes dans sa nouvelle fonction de maire, il accepte:

en 1969 de faire partie de la direction-administration de la Caisse Populaire de St-Irénée, qu'il occupe encore aujourd'hui;

en 1967 un poste dans la direction de la Compagnie d'Assurance-Mutuelle St-Etienne de La Malbaie;

de 1966-1968, il devient Président de l'Association des Parents de St-Irénée;

et depuis environ 15 ans occupe un poste dans la direction de l'U.C.C.

En plus de cultiver la terre de son père dont il en a hérité les 350 acres environ, il fait l'élevage de poulets B.B.Q.



**JOSEPH-EDMOND  
BOUDREAUULT**

*maire de St-Irénée*

sants. Le feu qui détruisit "l'Hôtel Charlevoix", l'établissement hôtelier le plus important du comté après le "Manoir Richelieu", donna un autre dur coup à l'économie St-Irénéenne et que dire du quai qui fut emporté (ceci avant le quai percé) lors d'une tempête automnale. Rien après ne put réparer ces pertes.

Un autre phénomène, qui touche celui-là tout Charlevoix, fut l'incapacité d'amener dans le comté des industries, si on excepte la "Reynolds", et nous éviterons ici de parler de son avenir.

On peut comprendre ainsi assez facilement, la baisse de la population de St-Irénée, le peu d'essor que connaît la municipalité depuis une cinquantaine d'années. Il ne nous apparaît pas très important ici de souligner la venue de l'aéroport à St-Irénée, qui n'a apporté avec elle qu'une piste.

Il n'en demeure pas moins que St-Irénée se dessine comme la plus belle paroisse de Charlevoix et qu'il fait bon y vivre. Comme la venue annuelle, chaque printemps, de nos homonymes et amis les capelans, spectacle mirobolant et unique, qui nous prouve qu'on reste attaché à St-Irénée lorsqu'on l'a connue. L'été aussi nous le prouve, pendant les vacances, une quantité étonnante d'anciens citoyens de la paroisse reviennent se retremper dans nos montagnes et notre majestueux fleuve.

Nous espérons que ces faits relatés dans ce recueil rappelleront d'excellents souvenirs à nos doyens et permettront aux plus jeunes de découvrir un passé si riche et fertile.

Nous regrettons de n'avoir pu inclure des témoignages qui auraient été certes très intéressants et qui auraient donné plus de souplesse à notre bouquin; malheureusement le temps ne nous l'a pas permis. Nous nous en excusons.

Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin nous ont permis de produire ce recueil.

Les quatre.

## CONCLUSION

Cette rétrospective historique, nous permet de constater l'évolution de notre municipalité plus que centenaire. Nous parlons ici d'évolution dans la mesure où un laps de temps la comporte, la crée.

St-Irénée a certes connu au cours de 1850 à 1925, une expansion économique, sociale et démographique assez impressionnante, mais qui s'affaiblira à partir de la crise, de 1929, pour se poursuivre jusqu'à nos jours.

Cette situation se produit non seulement dans notre municipalité, mais s'intègre à tout le phénomène de l'urbanisation qui apparut partout au Québec. St-Irénée à cet égard est l'un des plus beaux exemples de la détérioration de la campagne face à la ville. En plus de ce phénomène, on peut dire, sans se tromper, que St-Irénée perd certaines ressources économiques dans des "actes de Dieu". Ainsi, la mort, prématurée, de Sir Rodolphe Forget, en 1918, prive notre paroisse, d'un homme fort important, généreux et de capitaux intéres-



Au cours des années 1922-23, le hockey envahit la population. Ce sport intéresse en grande partie les jeunes d'alors et l'on constate la bonne participation des spectateurs qui venaient encourager les clubs qui évoluaient.  
 Le premier club de St-Irénée: photo du haut, de gauche à droite; Aquilas Thibeault, Edmond Duchesnes, Joseph Bouchard, Joseph Trudel, François-Joseph Thibault, J. Bouchard, Uldéric Bouchard, Raoul Forgues, Raoul Bouchard, Elphège Tremblay, Agile Bouchard  
 Le second club: Charles-Edouard Duchesnes, Lorenzo Gauthier, Ovide Lavoie, François Tremblay, Paul-Émile Thibault, Georges Tremblay, Jules Lavoie, François-Joseph Thibault



## BIBLIOGRAPHIE

Joseph Desjardins, **Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792-1902** (Québec: province de Québec, 1902) p 92 et 100

Joseph Bouchette, **Topographical dictionary of Lower-Canada**. (Londres: Longman, Rus, Orme, Guen et Longman, 1832) Chercher par ordre alphabétique.

Journal of Malcoom Fraser, **First Seigneur of Mount-Murray**, Malbaie, 1908.

Philippe Aubert de Gaspé, **Les Anciens Canadiens**, ed. Fides, Montréal et Paris, 1961, 355 pages.

Stanislas Drapeau, **Colonisation du Bas-Canada**.

Opinion publique, **Le courrier du Canada**, 9 mai 1872.

Léon Guérin, **Revue trimestrielle canadienne**, XIX mars, Institut pédagogique, Montréal, 1932-35-63.

Simard André, **Les évêques et les prêtres séculiers du diocèse de Chicoutimi, 1878-1968**, chancellerie de l'évêché, Chicoutimi, 1969, 812 pages.

Frenette F.-X.-Eugène chan. **Notices bibliographiques et notes historiques sur le diocèse de Chicoutimi**, Chicoutimi, 1945, 243 pages.

## LIEUX DE RECHERCHES

Université Laval, Québec

Archives Nationales, Québec.

Bureau du Conseil de Comté, La Malbaie

Bureau du Registraire, La Malbaie

Fabrique Saint-Irénée, Saint-Irénée.

Municipalité de Saint-Irénée

Archives du Saguenay, Chicoutimi

Musée Laure-Conan, La Malbaie.

Fabrique Sainte-Agnès.